

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **115 (1979)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

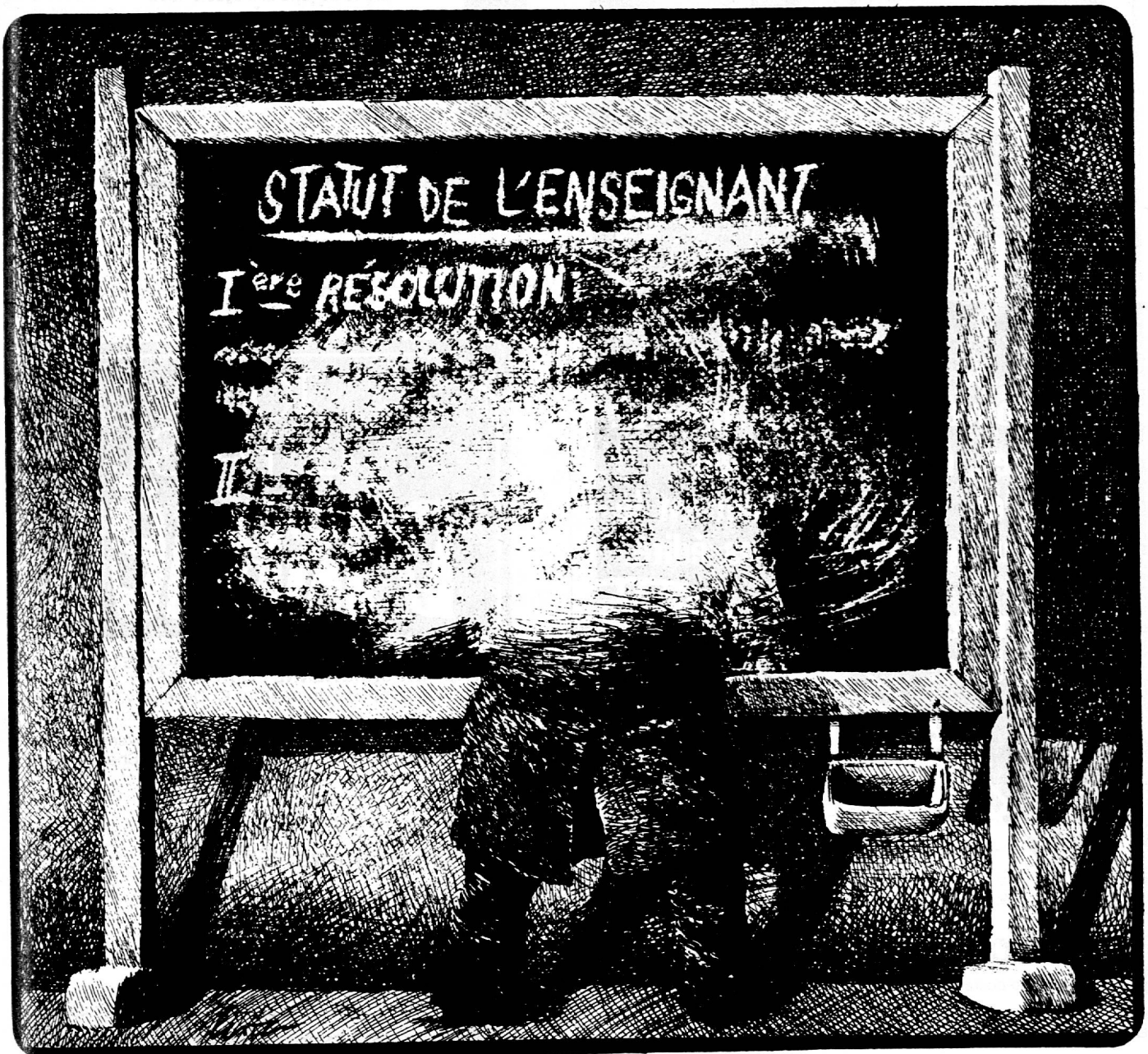
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Dans ce numéro: le projet de résolutions pour le Congrès
de relevée du 17 mars 1979 à Fribourg



Schubiger présente

Editions Schubiger
Catalogue général 1979/80



son nouveau catalogue général:
complet, moderne et plein
d'intérêt. C'est certainement le
meilleur que nous ayons édité.

**Demandez votre
exemplaire!**

3.16
Coupon

pour un catalogue
Schubiger 79/80 gratuit

Adresse: _____

A découper et envoyer

Editions Schubiger

Case postale 525, 8401 Winterthur, Tél. 052 29 72 21

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS

Stages de perfectionnement pour professeurs
étrangers enseignant le français
16 juillet - 4 août 1979

EUROZENTRUM KÖLN

Weiterbildungskurse für fremdsprachige
Lehrer, die Deutsch unterrichten
16. Juli bis 4. August 1979

EUROCENTRO FIRENZE

Corsi di aggiornamento per insegnanti
stranieri di lingua italiana
dal 16 luglio al 4 agosto 1979

EUROCENTRO MADRID

Curso de perfeccionamiento para profesores
extranjeros de español
del 16 de julio al 4 agosto 1979

Si vous désirez mettre à jour vos connaissances de
la langue que vous enseignez et vous initier aux
méthodes et techniques d'enseignement les plus
récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse

EUROCENTRES

1003 Lausanne · Passage Saint-François 12 E
Tél. 021 / 22 47 45

TOUT LE PAYS D'ISRAËL

18^e pèlerinage biblique organisé par
l'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL,
sous la conduite du pasteur C. Duvernoy, de Jérusa-
lem.

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la
péninsule du Sinaï de Eilat à Sharm el Sheikh sur la
mer Rouge.

Du 17 au 29 mars 1979.

Vols de ligne SWISSAIR.

Prix forfaitaire: Fr. 2125.—.

Itinéraire et inscriptions:



RAPTIM S.A.
Agence de voyages
19, boulevard de Grancy
1006 LAUSANNE - Tél. (021) 27 49 27

SOMMAIRE

CONGRÈS SPR	
10 bonnes raisons	195
Projet de résolutions	196
RUBRIQUE ROMANDE	
La chronique du groupe de réflexion	197
Comité central	198
Amis du Sonnenberg	199
Stages pour jeunes	199
CMOPE	199
VAUD	
CFCV	200
Traitements	201
Impôts	201
Places au CC	202
Conférence	202
AVEPS	202
XXII ^e Congrès	202
GENÈVE	
L'école des autres	206
Cotisations	206
Le condamné à mort se porte bien	207
Jeu des prix	208
Assemblée générale	210
NEUCHÂTEL	
Les vacances menacées	211
Participation	213
Saviez-vous que...	214
Quelques chiffres	215
JURA	
Ceux qui rentrent dans le rang	215
113 ans au service de l'école	216
JURA ET JURA BERNOIS	
Centre de perfectionnement	218
FRIBOURG	
La pollution sonore	220
Forum	221
DIVERS	
Dessin	222
Service de placements	222

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EN MARGE DU CONGRÈS SPR DE RELEVÉE

Vous avez 10 bonnes raisons d'aller à Fribourg le 17 mars prochain

- 1** Vous avez participé aux travaux du 18 novembre dernier. Vous vous devez donc de mener à terme l'ouvrage commencé!
- 2** Vous n'avez pas pu assister à cette première session. Mais, fait exceptionnel, une séance de relevée est nécessaire. Il convient donc de ne pas manquer cette aubaine!
- 3** Vous savez qu'un Congrès SPR permet — en dehors de toutes considérations hiérarchiques et administratives — à la base de s'exprimer sans intermédiaire. Il convient d'en profiter!
- 4** Vous êtes convaincu(e) — et vous avez raison — qu'un rapport de Congrès influence durablement la politique générale de votre association faîtière. Vous devez donc vous manifester!
- 5** Vous ressentez plus ou moins précisément que votre profession, le rôle que vous jouez dans la société, votre engagement sont mis en cause. «Le statut de l'enseignant», notre rapport, est centré sur ces problèmes. Vous êtes donc directement concerné(e)!
- 6** Vous avez pris connaissance des huit résolutions votées le 18 novembre. Vous pouvez lire ci-après les dix-huit qui vous sont proposées. Vous laisseraient-elles indifférent(e)?
- 7** Vous ne croyez pas à l'utopie! Mais le rêve d'aujourd'hui n'est-il pas souvent la réalité de demain? Venez au moins apporter votre témoignage, même empreint de scepticisme! Venez participer!
- 8** Vous êtes femme. Vous vous êtes largement affirmée en novembre dernier. Vous avez donc une raison supplémentaire d'être présente le 17 mars 1979!
- 9** Vous aimez les contacts et rencontres fraternelles avec des collègues de toute la Suisse romande. Fribourg vous offre en la matière une occasion supplémentaire!
- 10** Vous n'appréciez pas outre mesure les formalités administratives. Il n'y en a aucune en l'occurrence. C'est si simple, il vous suffit d'être là, le 17 mars 1979, à 14 h. 30, en l'Aula de l'Université de Fribourg!

FB

CONGRÈS DE RELEVÉE SPR, FRIBOURG, 17 MARS 1979

Projet de résolutions

Nous soumettons à l'ensemble de nos collègues le projet de résolutions qui seront discutées en Congrès de relevée le 17 mars prochain à Fribourg. Il s'agit là de textes rédigés par une délégation de la commission de rédaction du rapport «le statut de l'enseignant» en collaboration avec quelques membres du comité central SPR. Ces résolutions tentent de tenir compte des diverses interventions faites lors des premiers débats et des amendements déposés à cette occasion. Le Congrès reste souverain en la matière et décidera! Les résolutions en italique sont celles qui ont été adoptées le 18 novembre 1978 et sur lesquelles on ne reviendra pas. Elles sont mentionnées ici pour mémoire et dans le souci d'être complet.

1. Les enseignants rassemblés dans la SPR veulent que l'école demeure toujours au service des enfants. C'est pourquoi ils exigent pour eux-mêmes, par ces résolutions, un statut qui leur donne les moyens d'assumer ce service.

LIBERTÉS

2. Droits et devoirs

L'enseignant jouit des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que tout citoyen.

3. Discrimination

Aucune discrimination ne doit être exercée à l'endroit des enseignants quels que soient l'âge, le sexe et l'état civil. L'égalité doit être effective lors de la formation, de la nomination et dans l'exercice de la profession. Elle doit s'appliquer à l'âge de la retraite.

4. Libertés individuelles

Le respect des principes démocratiques régit les relations entre les enseignants et l'Etat. Par conséquent, les libertés politiques, celles d'établissement, d'opinion et d'expression seront garanties.

5. Liberté religieuse

L'enseignant doit être, en matière religieuse, soustrait à toute contrainte de la part des autorités, des parents ou de quelque pouvoir que ce soit.

6. Objection de conscience

L'objection de conscience ne sera pas un motif d'exclusion ou de non engagement d'un enseignant. Elle ne portera pas préjudice à sa situation professionnelle.

7. Vie privée

L'enseignant a droit à sa vie privée sans qu'aucune pression ne soit exercée sur sa personne ou sur sa famille.

CONDITIONS DE TRAVAIL

8. Tâche éducative

Les conditions de travail de l'enseignant doivent lui permettre d'assumer en priorité ses tâches éducatives.

9. Nomination et sécurité de l'emploi

Les nominations seront faites exclusivement sur la base des qualifications professionnelles. Le principe des nominations provisoires et les élections sont à abolir. La sécurité de l'emploi doit être assurée.

10. Autonomie professionnelle

Dès sa nomination, l'enseignant accèdera à l'autonomie professionnelle qui suppose une part importante de recherche et d'innovation; il pourra compter sur une aide pédagogique.

11. Education permanente

Les enseignants ont droit à l'éducation permanente et aux décharges leur permettant de l'assumer, décharges allant jusqu'au congé payé de longue durée.

Toutes les formes de l'éducation permanente leur seront accessibles, toutes les voies leur seront ouvertes jusque et y compris l'Université.

Les enseignants engagés dans une réforme devront être informés de manière à en comprendre les raisons; ils doivent pouvoir participer à l'organisation des recyclages auxquels ils sont invités.

12. Congé maternité

L'enseignante a droit à un congé de maternité payé d'une durée minimale de 14 semaines. Le congé parental doit être accordé; la réintégration professionnelle doit être garantie.

13. Retraite

La transition entre la vie active et la retraite sera facilitée par l'introduction d'une retraite souple et d'une diminution progressive de l'horaire pour autant qu'aucun acquis social dans ce domaine ne soit mis en cause.

14. Améliorations des conditions de travail

Des solutions, facilitant le travail à temps partiel, la tâche des maîtres d'appui et celle des maîtres travaillant dans des conditions difficiles seront proposées.

15. Rémunération

Les enseignants doivent être rémunérés sur la base d'une échelle de traitements élaborée d'entente avec les organisations professionnelles. Les différences de traitement seront fondées sur des critères objectifs.

16. Effectif et matériel

Les effectifs des classes, le matériel seront adaptés aux conditions nouvelles ou particulières de l'enseignement.

17. Commissions scolaires

Les commissions scolaires ne disposent d'aucune compétence pédagogique.

18. Programmes scolaires

On assouplira l'application rigide des programmes pour permettre à l'enseignant et à l'enfant de se sentir plus à l'aise.

19. Mass media

Face aux moyens de conditionnement puissants que constituent les mass media, l'enseignant s'efforcera de développer l'esprit critique de ses élèves afin de préparer des citoyens libres et responsables.

PARTICIPATION

20. Liberté d'association

La liberté d'association, les droits et obligations qu'elle comporte sont reconnus comme un droit des enseignants. Le congé syndical est à la charge de l'Etat.

21. Négociations

Toute décision relative aux conditions d'engagement, de formation et de travail doivent faire l'objet de négociations entre l'autorité scolaire concernée et l'association professionnelle.

22. Parents

Les relations entre les enseignants et les parents seront intensifiées sans que leurs modalités soient imposées: l'autonomie de l'enseignant doit être respectée.

DÉFENSE PROFESSIONNELLE

23. Conciliation

En cas de conflit, il sera fait appel à une instance de conciliation agréée par les parties concernées.

24. Recours

Les motifs pouvant entraîner des sanctions seront explicités. Tout accusé aura le droit d'être entendu, de prendre connaissance de son dossier et de recourir à une instance d'arbitrage paritaire.

HARMONISATION

25. Textes légaux

La coordination scolaire implique une harmonisation des textes légaux relatifs à l'école, à la formation des maîtres et à leurs conditions de travail.

26. Petite enfance

La formation et le statut de tous les maîtres de la petite enfance seront officialisés dans tous les cantons romands.

RUBRIQUE ROMANDE

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Délivrez Prométhée ou le poids de l'indifférence?

Cette chronique a déjà été l'occasion de signaler à votre attention le dernier livre de Jérôme Deshusses; il est à l'origine des articles de José Jaecklé à propos de l'école, entreprise de gaspillage ou entreprises de gardiennage; il a fait l'objet de longues discussions dans notre groupe.

Notre intérêt n'est évidemment pas une garantie littéraire, pas plus d'ailleurs que ne l'est le nombre élevé d'exemplaires vendus en Suisse romande.

Jérôme Deshusses est certainement un écrivain de talent; il conjugue avec brio une réflexion riche, sérieuse, approfondie et un style souvent polémique mais qui ne manque ni de rigueur ni d'élégance. Les domaines traités recouvrent toutes les dimensions de notre vie actuelle. Pessimiste, alarmiste, cynique, Deshusses nous met face à notre destin et à notre liberté, détruisant au passage nombre d'idées toutes faites, tournant en dérision la plupart de nos comportements.

Sa mise en question est grave et prend souvent la forme d'une mise en accusation:

La psychanalyse serait une tromperie systématique; le couple, l'institutionnalisation de la jalousie; le marxisme, une logique paranoïaque; l'enseignement, une entreprise de gaspillage; le commerce et l'industrie, un vol et un pillage érigés en système; l'art contemporain, une vaste et consciente duperie; toute la science, un édifice fondé sur une rationalité confuse, etc.

Après Rougemont (l'Avenir est notre affaire), Deshusses nous met face à nos responsabilités, nous enlevant toutes les bouées de sauvetage auxquelles nous serions tentés de nous raccrocher, dénonçant tous les alibis que nous chercherions à nous donner.

Son livre ne peut pas ne pas nous secouer.

Et c'est ici que naît mon inquiétude.

Les attaques violentes dont nous sommes tous les cibles auraient dû provoquer nos réactions; à ma connaissance, alors que Deshusses s'est exprimé longuement à propos de son réquisitoire, qu'il a été à plusieurs reprises interviewé par la radio et la télévision, que plusieurs articles lui ont été consacrés dans la presse, la parole n'a jamais été donnée à ses contradicteurs, en admettant d'ailleurs que ceux-ci l'aient demandée.

Je m'étonne qu'aucun homme de science n'ait combattu la démolition des thèses d'Einstein, l'accusation de stérilité scientifique en matière d'explication, la contestation radicale de l'analyse déterministe...

Quels arguments ont été opposés au déboulonnage de Hume, de Marx en tant que philosophes? Pourquoi aucun philosophe actuel, rompu à ce type de démarche intellectuelle n'a-t-il réfuté ou développé les démonstrations souvent lapidaires en regard de la complexité de notions telles que le temps ou l'espace, de cause ou d'effet?

J'aurais aimé trouver quelque part une réfutation rationnelle des thèses relatives à la famille ou au couple, même si les éléments d'une analyse de type scientifique ou psychologique sont d'avance récusés par l'accusation.

Le silence...

Un silence inquiétant. Car si Deshusses a raison, la totalité des garde-fous sociaux et culturels que nous nous sommes donnés sont détruits et notre avenir est à envisager sur des bases fondamentalement nouvelles, ceci sans perdre une seconde.

S'il a tort, dans un domaine seulement, toute sa démonstration devient suspecte, et l'on se contentera d'apprécier certaines pages qui correspondent à ce que nous pensons déjà.

La critique de Deshusses se veut globale, universelle. Elle se fonde sur une culture prodigieuse et une documentation considérable. Elle utilise, en chaque

domaine, un langage de spécialiste; théories, thèses et concepts semblent être parfaitement dominés.

Aussi nous est-il très difficile, en tant que profanes, d'apprécier le bien-fondé de ses affirmations et de les soumettre à une analyse rationnelle.

On peut dès lors se contenter d'un jugement d'ordre affectif, politique ou esthétique: on aime ou on n'aime pas; on adhère partiellement, on relève certains passages ou au contraire on renonce très vite à s'y retrouver... Mais il est très difficile d'admettre une fois de plus l'indifférence méprisante (?) que les spécialistes, les professionnels trop souvent réservent à une analyse plus globale.

Délivrez Prométhée est une démonstration supplémentaire qu'on peut désormais tout écrire, tout dire, affirmer n'importe quoi, mettre en question les connaissances les plus évidentes sans que cela ne provoque la moindre réaction, sans que cela ne suscite la moindre discussion rationnelle; on laisse cela aux conversations mondaines.

De la même manière, on peut, dans l'«Educateur» notamment, mettre violemment en question notre travail d'enseignant qui voudra bien réfuter, analyser, développer?

Personne!

Le poids de l'indifférence...

Roudy GROB
Groupe de réflexion

Comité central SPR

Le comité central SPR a siégé à Lausanne les 9 et 10 février 1979 sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

Questionnaire mathématique

A plusieurs reprises, la SPR avait demandé que les enseignants concernés par l'évaluation mathématique entreprise par l'IRDp puissent répondre de façon anonyme au questionnaire qui leur était envoyé. La SPR estimait en effet que les réponses ainsi fournies seraient plus près de la réalité vécue par les enseignants.

Les modalités de passage du questionnaire destiné aux titulaires de 4^e année étant actuellement mises au point, la SPR est revenue à la charge dans ce domaine. Il semblerait (sous réserve) qu'un seul canton ne soit pas d'accord de tenter une fois au moins cette expérience d'anonymat. Le comité central suit l'affaire et prendra en temps utile les éventuelles mesures que la situation pourrait engendrer.

Constitution fédérale

Dans le cadre de la refonte générale de notre Constitution, la SPR, par différents canaux se trouve consultée. Dans un premier tour d'horizon, l'exécutif de notre association faitière définit les articles qui concernent plus particulièrement l'enseignement et nos conditions de travail. Il s'agit notamment des articles suivants:

- Protection de la personnalité et des libertés individuelles (art. 10 à 15, 18),
- Droits fondamentaux (art. 23.3),
- Droits sociaux (art. 26/1 - 28/3),
- Politique culturelle (art. 36 et 36bis),
- Consultation (art. 69),
- Incompatibilités (art. 71/2 et 117/2),
- Rapports des cantons entre eux et avec la Confédération — coordination (art. 43, 44, 45/1, 50, 51/2, 52).

Congrès de relevée

Le comité central discute ensuite des projets de résolutions reprises dans le cadre d'un groupe formé de représentants de la commission de rédaction du rapport et de membres du comité central. Ces textes (voir page précédente) ont été établis sur la base des résolutions originales figurant dans le rapport, des discussions du Congrès et des amendements proposés. Ces résolutions ne constituent que des projets, le Congrès reste souverain en la matière. Dans un souci de clarté, chaque problème soulevé fait maintenant l'objet d'une résolution soustrée.

Sous-commissions de CIRCE III

Rappelons à ce propos qu'après l'adoption du rapport-cadre devant régir les travaux de CIRCE III (degrés 7, 8 et 9 de la

scolarité obligatoire) quatre sous-commissions doivent se mettre au travail (mathématique, travaux commencés en l'urgence, français, histoire et langue II).

Des difficultés subsistent néanmoins quant à la représentation de la SPR dans ces organes. La procédure notamment qui prévoit une désignation intervenant après entente entre les différentes associations d'enseignants et les départements ne favorise pas la rapidité en la matière... La fermeté reste de rigueur!

Moyens d'enseignement pour les classes à plusieurs degrés

En dépit des difficultés rencontrées en la matière à Neuchâtel (voir «Educateur» N° 6 p. 136), le comité central souhaite que la commission romande puisse se mettre au travail dans le meilleur délai.

Il réserve néanmoins sa position quant aux mesures à prendre en fonction des décisions qui seront prises sur le plan neuchâtelois.

Assurances mutuelles

Suite à divers contacts pris avec nos collègues français de la FEN, particulièrement bien organisés sur le plan des assurances mutuelles, le comité central se déclare prêt à entrer en matière sur une étude suisse ou suisse romande en la matière. Il ne s'agit pas de s'affilier à une ou plusieurs organisations françaises mais d'étudier les possibilités de réalisations suisses, notamment avec nos collègues alémaniques.

Divers

L'exécutif SPR se préoccupera encore des problèmes suivants:

- de l'«Educateur», évolution de notre revue pédagogique, responsables, etc.;
- de la composition de la commission SPR créée pour étudier les problèmes de statut (un membre par section, deux du CC/SPR);
- de la brochure de propagande qui est actuellement à l'étude dans la commission ad-hoc;
- de FORMACO et de son éventuelle dissolution conditionnée par la vente du terrain situé à Le Paquier et propriété des enseignants suisses;
- de diverses demandes à coordonner émanant du Mali, d'Amnesty International et d'enseignants genevois voulant favoriser les échanges interscolaires.

FB

Association suisse des Amis du Sonnenberg

C'est au Centre culturel du Herzberg sur Aarau que s'est tenue, les 27 et 28 janvier, l'assemblée annuelle des Amis du Sonnenberg. Il a été question surtout des Semaines pédagogiques internationales, celles qui se déroulent au Centre du Sonnenberg dans le Harz, celles de Trogen, et celle que la Société pédagogique de la Suisse romande organise pour cet été à Villars-les-Moines, du 9 au 14 juillet, sur le thème très actuel des **Maîtres généralistes ou spécialisés**.

En ouvrant la séance, Paul Binkert félicita ceux qui ont bravé les rigueurs hivernales pour participer aux débats. Il a salué le délégué du Centre du Sonnenberg, M. Fritz Eitel, qui nous entretiendra des projets en cours: protection de l'environnement, problèmes de l'emploi, monde du travail, principes fondamentaux de la démocratie, les stages se succèdent sans interruption dans ces vastes locaux où, depuis 1949, on a travaillé sans relâche à l'amélioration des relations humaines. Pour marquer le 30^e anniversaire, une session pour jeunes aura lieu du 7 au 16 juillet, avec conditions de faveur à des jeunes de Suisse romande.

Les opérations administratives furent soigneusement menées. Les comptes de Rösli Aeberscher ont été approuvés, après rapport du délégué de la SPR. Au Comité ont été appelés Armand Veillon (Vaud) et Fraukie Matthäus (Zurich).

M. Sammy Wieser, directeur du Centre du Herzberg sur Aarau, a annoncé la Semaine d'étude de cette année, qui est celle de l'enfant: «**Das Kind auf der Schattenseite unserer Gesellschaft**».

Travaux de groupes, conférences, discussions et documents, seront consacrés à l'enfance inadaptée, du 15 au 21 juillet.

Il appartenait à M. Pierre Visseur, qui fut pendant de longues années l'animateur de «Fraternité mondiale» puis de la Fédération mondiale de Santé mentale, d'évoquer les efforts poursuivis en faveur d'une meilleure compréhension internationale. Un travail considérable s'est effectué, souvent avec la collaboration d'enseignants, pour lutter contre les préjugés et effacer les stéréotypes raciaux, générateurs d'animosité et de conflits. Echanges de classes, échanges de documents, révision des livres d'histoire, leçons-types, expositions, il faut reconnaître que, sous l'égide de Fraternité Mondiale, un énorme effort de rapprochement s'est effectué. Fritz Eitel a confirmé la nécessité de ces recherches, auxquelles le Centre international du Sonnenberg se consacre depuis 30 ans. A l'heure où, à nouveau, en divers points du globe, les fanatismes sont déchaînés et les haines raciales

s'affrontent, l'école doit rester le milieu de choix où le respect des différences doit être inculqué.

L'exposé de M. Pierre Visseur suscita un fructueux débat, et les regards se sont déjà tournés vers la Semaine pédagogique de 1980, dont l'organisation sera à nouveau

confiée à l'Association suisse des Amis du Sonnenberg.

Le samedi soir, l'écrivain Peter Bichsel anima une veillée consacrée à quelques problèmes actuels. Esprit original et indépendant, dont les œuvres reflètent la recherche d'un monde plus humain et plus fraternel.

Des remerciements furent exprimés à M. et M^{me} Sammy Wieser, animateurs du Herzberg, dont l'accueil chaleureux fit oublier pour quelques heures la tempête de neige qui secouait la région.

A.P.

Stage pour jeunes au Sonnenberg (Allemagne)

Du 7 au 16 juillet aura lieu au Centre culturel du Sonnenberg dans le Harz une session réservée aux jeunes. Thème: «A qui profite la Communauté européenne?» (en français et en allemand, traduction). A l'occasion de son 30^e anniversaire, le Centre offre

cinq places gratuites

à cinq jeunes Romands (ou Romandes) de 17 à 22 ans (voyage non compris). Inscrip-

tion écrite avec curriculum à l'adresse ci-dessous, jusqu'au 1^{er} mars. Naturellement d'autres inscriptions peuvent être admises. Coût du stage: Fr. 145.—.

André Puffer, 1802 Corseaux

P.-S. Il va sans dire que l'offre n'est pas limitée aux enseignants et à leur famille.

Informations CMOPE

Poste de secrétaire général adjoint

L'Assemblée des délégués 1978 de la CMOPE a approuvé une proposition du Comité exécutif à l'effet de créer un nouveau poste de Secrétaire général adjoint à compter du 1^{er} janvier 1980. Il est espéré que la nomination pourra intervenir au moment où le Comité exécutif se réunira, du 25 au 29 mai 1979. En conséquence, le Secrétaire général de la CMOPE a écrit à toutes les organisations membres pour leur demander de faire connaître cette décision et les inviter à présenter des candidatures pour le 31 mars au plus tard.

Les fonctions du Secrétaire général adjoint sont essentiellement de servir l'adjoint au Secrétaire général et de se tenir parfaitement au courant de tous les aspects des travaux du Secrétariat. Il est prévu, cependant, que les différentes responsabilités seront réparties entre le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint en fonction de leur expérience et de leurs compétences particulières.

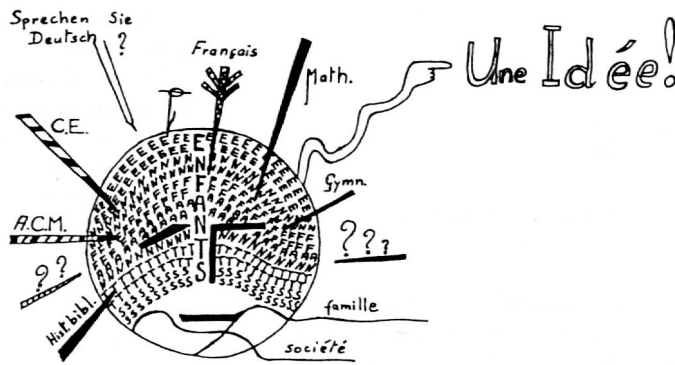
Les travaux du Secrétariat peuvent être distribués dans les grandes catégories ci-après:

— soutien logistique de l'Assemblée et du Comité exécutif,

- relations avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées et avec d'autres organismes intergouvernementaux,
- publications et relations publiques,
- programmes régionaux concernant l'Afrique, les Amériques, l'Asie et l'Europe (et leurs diverses sous-régions),
- centre d'information: prestations et études,
- questions administratives et financières, y compris soutien logistique de la Commission des finances.

Les candidatures à ce poste devront être accompagnées d'un curriculum vitae décrivant, entre autres, l'expérience professionnelle, les activités dans le cadre des organisations et les compétences linguistiques du candidat. Elles devront également indiquer la date à laquelle le candidat pourrait prendre ses fonctions. Des arrangements seront pris pour que les candidats dont la candidature aura été retenue soient interviewés par le Secrétaire général à Morges ou en un autre lieu, aux frais de la Confédération.

Le détail de l'échelle des salaires et les conditions générales d'emploi peuvent être obtenus sur demande adressée au Secrétaire général et au Secrétariat de la CMOPE.



Le cours permettrait, à travers l'analyse d'exemples vécus, de mieux cerner certaines attitudes d'enfants et de développer notre capacité « d'écoute ».

A la suite de plusieurs constatations faites lors de cours de recyclage, notre groupe d'enseignants a écrit à la Commission Formation Continue de la SPV (CFCV).

Il demandait notamment « une formation plus poussée » du maître généraliste dans les domaines psychologiques et pédagogiques, ou du moins, la possibilité de **MARQUER UN TEMPS D'ARRÊT ET DE RÉFLEXION** dans notre formation continue.

L'idée-force qui a motivé notre démarche est que le maître généraliste doit avoir un appui pour :

- a) mieux comprendre les phénomènes actuels dans leur ensemble,
- b) se recycler véritablement au niveau de la relation avec les élèves, ceci pour compléter une formation jusqu'ici technique, donnée dans des disciplines séparées (les véritables difficultés d'ordre psychologique étant souvent escamotées).

De plus, nous avons noté que les nouveaux programmes tendent à créer un champ d'apprentissage humain qui vise à développer les personnes parallèlement à la matière, « ... donner à l'enfant des occasions de création et d'expression personnelles, promouvoir son imagination créatrice à des fins essentiellement éducatives... » par exemple (tiré du Plan d'Etudes, EA 1).

Nous avons donc demandé :

- a) les moyens de faire ressembler le plus possible la situation pratique aux textes,
- b) que l'on inclue dans notre formation continue l'analyse de « la conduite à long terme » de l'enseignement (relativement à l'enfant et à notre époque),
- c) une aide pour les enseignants, animateurs de cours, inspecteurs dans la phase d'adaptation à une pédagogie renouvelée.

COURS PROPOSÉ

- a) Il existe un certain nombre de « contraintes », formulées ou non, réelles ou non, qui provoquent plusieurs types d'attitudes :

- angoisse,
- agressivité,
- rigidité,
- façade, etc.

Ces différentes attitudes, plus ou moins marquées, déterminent un certain mode de relations maîtres-élèves, ou élèves entre eux.

Le cours permettrait de découvrir à travers un échange d'idées le rôle joué par notre personnalité, dans le cadre de la classe.

- b) L'enfant auquel nous nous adressons n'est pas seulement un élève qui « vaut » 7, 4, domine l'opération de la multiplication mais ignore l'accord du participe passé, mais une **personne** qui a une vie privée, avec ses soucis, ses intérêts, une attitude (dont nous ignorons souvent les motifs).

FORME

Afin de permettre les échanges d'idées et l'analyse proposée, nous prévoyons un travail par groupes restreints.

Ces groupes seront animés par des praticiens appuyés par quelques spécialistes de psychologie et pédagogie.

Le déroulement du cours dans l'esprit souhaité dépendra en grande partie du choix des animateurs. Toute l'attention nécessaire devra donc y être apportée.

DÉROULEMENT

Dans un premier temps, le CPV encouragera vivement le corps enseignant en mettant sur pied, offerts en partie sur temps d'école, quatre cours-pilotes décentralisés ouverte aux personnes intéressées par cette expérience.

Après un cours de 20 heures, les participants auraient la possibilité de poursuivre le travail en vue d'un soutien régulier dans le cadre du perfectionnement.

Nous serions reconnaissants à tous les collègues que ces questions préoccupent, de nous faire connaître leur intérêt et leurs remarques éventuelles.

*Groupe de travail à la suite du cours ACM 4211 - 1977
p.a. Robert CARIGI*

FEUILLE-RÉPONSE À ENVOYER À : CFCV, 1295 MIES

Nom : Prénom :

Adresse : N° post. :

Lieu d'enseignement : Degré :

- * désire être tenu au courant des travaux du groupe
- désire participer à la réflexion du groupe
- désire participer à un cours pilote

Remarque éventuelle :

* Veuillez souligner la (ou les) ligne(s) choisie(s)

Date : Signature :

Commission CFCV



Informations SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisation des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du Comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Evolution des traitements en Suisse

Si les traitements des instituteurs vaudois n'ont pas évolué depuis 1976, il n'en va pas de même de presque tous leurs collègues. Dans 22 des 25 états que compte notre pays, les salaires ont augmenté entre 1977 et 1978, ici de peu (Fr. 156.— et Fr. 411.—

par exemples) et là de plusieurs milliers de francs. Ces améliorations sont la conséquence pour la plus grande partie d'une nouvelle indexation au coût de la vie. Des aménagements semblent cependant avoir aussi porté sur la paye réelle. De toute façon, le regroupement des indices des prix à la consommation pris en considération permet une comparaison sur des bases plus uniformes, donc plus valables. C'est aussi

le moment de vérifier pour Vaud qui depuis plusieurs années détient, et conserve en 1978 d'ailleurs, l'indice suisse de référence le plus élevé (169,77 points).

(A suivre)

Nicod Paul
Secrétaire général SPV

Déclaration d'impôt 1979-1980

Suite à notre demande au Département des finances, nous avons reçu les renseignements suivants.

— Nous vous confirmons qu'en ce qui concerne les «autres frais professionnels» (ch. 12, lettre c, de la déclaration), les instituteurs peuvent faire valoir la déduction forfaitaire globale de 700 fr. accordée à tous les contribuables, ce montant comprenant les dépenses pour ouvrages professionnels jusqu'à concurrence de 300 fr.; ils peuvent déduire en plus 100 fr. pour les ouvrages spéciaux employés dans la profession, la déduction globale étant ainsi de 800 fr. Il n'y a donc pas de modification par rapport à la précédente déclaration pour l'impôt 1977-1978.

— Vous nous demandez si les enseignants primaires de la zone pilote de Rolle, placés dans des conditions identiques à ceux de Vevey, peuvent se prévaloir de la déduction de 600 fr. pour l'utilisation d'une chambre de travail privée à des fins professionnelles, qui s'ajoute au montant de 800 fr. admis au titre des «autres frais professionnels» (ch. 12, lettre 2 de la déclaration). Si les conditions sont identiques à celles exposées dans notre lettre du 26 septembre 1977, cette déduction peut être accordée aux maîtres primaires de la zone pilote de Rolle employés à plein temps. Comme

pour la période précédente de taxation, nous demanderons au Département de l'instruction publique et des cultes la liste des maîtres primaires des zones pilote de Vevey et de Rolle employés à plein temps.

— Vous nous demandez également si la déduction de 600 fr. peut être accordée à des enseignants primaires qui pourraient prouver l'inexistence d'une classe

qui leur soit propre; il s'agit de certains maîtres spécialistes. Nous ne pouvons nous prononcer en ce qui concerne les cas particuliers; les maîtres en question peuvent demander une telle déduction à la condition qu'ils puissent la justifier. Nous ne voyons toutefois pas la catégorie d'enseignants primaires qui pourrait se prévaloir d'une telle déduction.

ET BON COURAGE...

Nicod Paul.

Enseignement de l'économie familiale Enseignement des travaux à l'aiguille

La SPR organise dans ces domaines deux forums:

- MERCREDI 28 FÉVRIER 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES D'ÉCONOMIE FAMILIALE,
- MERCREDI 7 MARS 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE,

à l'Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

Objectifs:

- un contact utile entre les représentants des différents cantons,
- une définition de thèmes d'études ultérieures,
- des actions communes éventuelles au niveau romand ou suisse.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale.

Places au CC

Trois places seront à repourvoir lors du prochain Congrès du CC. Pour deux d'entre elles en tout cas aucun nom n'a encore été prononcé. Or il est indispensable que le CC soit au complet pour assumer ses multiples tâches. Être membre du CC, c'est une tâche absorbante mais combien passionnante!

Les candidatures des sections doivent être présentées par ces dernières à l'Assemblée des délégués du 18 avril 1979.

Décidez-vous donc sans attendre. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès des membres du CC ou du secrétaire général.

Monique S.

CONFÉRENCE CONFÉRENCE CONFÉ

Pierre Debray-Ritzen

Le 9 mars 1979, à 20 h. 30, à l'aula de l'Université, Palais de Rumine.

Pierre Debray-Ritzen est l'auteur de «Lettre ouverte aux parents des petits enfants».

CONFÉRENCE CONFÉRENCE CONFÉ

AVEPS

SKI ARTISTIQUE

Le cours des 27-28 janvier ayant été renvoyé pour mauvais temps, celui-ci est fixé aux 10-11 mars.

Les Moulins, piste des Chevreuils. Coût: Fr. 55.—

Confirmer l'inscription jusqu'au 9 mars au soir auprès de Cl.-Alain von Büren, rue du Temple 9, 1012 Lausanne, tél. 021/33 42 96.

SKI STATIONS — SKI PRINTEMPS SKI EXCURSIONS

Saint-Moritz COMPLET

Zermatt COMPLET

Haute-Route COMPLET

Val d'Isère: Encore quelques places. Renseignements et inscriptions auprès de J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully, tél. 021/28 49 78.

XXII^e CONGRÈS DE LA SPV, PALAIS DE BEAULIEU, LAUSANNE, 13 MAI 1978

Procès-verbal de l'assemblée générale du Fonds de prévoyance

Le président du congrès, P. A. Glauser ouvre l'assemblée à 8 h. 30 en souhaitant la bienvenue aux collègues.

Concernant l'ordre du jour, une modification sera faite en reportant les points 5 et 7 en 2^e partie.

L'ordre du jour est adopté ainsi modifié.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée: adopté.
2. Rapport du conseil d'administration: paru dans l'«Educatrice» N° 13.
3. Rapport des vérificateurs de comptes: paru dans l'«Educatrice» N° 13.
— L'indemnité versée aux collègues ayant une perte de salaire de 25 % due à la maladie se montera dorénavant à Fr. 300.— Si

la perte de salaire est de 50 %, l'indemnité sera de Fr. 600.—

— Le résultat des comptes est un bénéfice satisfaisant. La diminution de fortune est due aux travaux de rénovation du bâtiment des Allinges.

Les points 2 et 3 discutés ensemble mais votés séparément, sont adoptés.

4. **Budget et cotisations** (base 3000 membres)
Le budget 1978 se solde par un léger bénéfice et les cotisations 1979 ne sont pas modifiées par rapport à celles de 1978. Les deux points sont adoptés.
6. Aucune proposition individuelle ou des sections n'étant parvenue, l'assemblée du Fonds de prévoyance est levée.

Procès-verbal de l'Assemblée générale de la SPV

Le président du Congrès souhaite la bienvenue aux collègues, en particulier aux jeunes qui suivent leur premier congrès. Il salue ensuite les personnes invitées et mentionne celles qui s'étaient excusées.

Une minute de silence est observée à la mémoire des collègues décédés en 1977.

Le président J.-J. Maspéro prit alors la parole. Il releva qu'en dépit des remous créés par «Orientation nouvelle», la commission faîtière a resserré les liens de solidarité entre les diverses sections cantonales. En effet, la SPR, par le canal de la presse surtout, a approuvé les revendications des divers cantons: à Neuchâtel, pour les négociations de politique salariale, à Genève pour l'Ecole romande et l'Université, en Valais et dans le canton de Vaud, pour les revendications de la semaine de 5 jours et de l'allègement de l'horaire scolaire. A court terme, la SPR prévoit des actions touchant: à la liberté de domicile, à l'officialisation des classes enfantines et de la formation des maîtresses enfantines, au problème des nominations des collègues (FR et NE), nominations qui devraient être cantonales et non communales. Il rappela l'importance du congrès de la SPR du 18 novembre 1978 qui aura pour thème: «les statuts de l'enseignant».

Il se plut à relever qu'en dépit de prévisions plus pessimistes, la SPR s'est enrichie de 500 membres depuis la nomination du président permanent. Il insista sur le fait que la SPR n'est rien sans ses sections. Il félicita le CC/SPV pour son dévouement exceptionnel et remercia vivement Paul Nicod et Alain Künzi pour leur collaboration.

Ordre du jour

1. PROCÈS-VERBAL

Intervention du collègue Giroud, de Prilly.

Après lecture du procès-verbal, celui-ci a constaté que les interventions individuelles (en particulier celles du rapport d'activité du CC) n'y figuraient pas ou étaient réduites à leur portion congrue.

Il regrette que dans l'intervention Tréhan les grandes lignes de son intervention ne fussent pas relevées.

Il dénonce le fait qu'on prenne l'intention de Rod pour un «intermède», et constate que son intervention ne figure pas dans le procès-verbal.

Notre collègue demande qu'à l'avenir, les procès-verbaux soient l'image fidèle des congrès, que l'on respecte les collègues qui ont préparé une intervention en développant l'essentiel dans les procès-verbaux qui devront être plus fidèles et plus circonstanciés.

Le procès-verbal est adopté.

2. DISTRIBUTION DES DIPLOMES DES MEMBRES HONORAIRES

Trente et un sont délivrés pour 25 ans de sociétariat et plus, et 4 diplômes pour des collègues changeant de secteur scolaire après 15 ans et plus d'activités dans notre société.

3. COMPTES

Le rapport des vérificateurs a paru dans l'«Educatrice» N° 13. Ils se soldent par un léger bénéfice de Fr. 1638.40, et sont adoptés.

BUDGET 1978 ET COTISATIONS 1979

Un bénéfice de Fr. 6650.— est prévu et il est basé sur 3000 membres actifs et 450 membres associés.

La cotisation 1979 reste inchangée.

Le point 4 est adopté.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Parmi les objets qui ont particulièrement retenu l'attention des délégués de la Société pédagogique vaudoise lors de leur assemblée du 9 avril 1978, citons outre l'habituel débat sur le rapport d'activité du Comité cantonal:

1. La réélection du bureau

A savoir:

Roger Malfroy, président;

Jean-Pierre Forestier et M^{me} Françoise Pailard, membres.

2. L'élection d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant

Ont été élus respectivement:

Jacques Chabanel, section d'Aubonne et M^{lle} Mary-Claude Chablaix, section d'Aigle.

3. La validation d'une candidature au CC

Il s'agit bien entendu de celle de M^{lle} Monique Schafroth, section d'Aigle.

4. L'adoption de nombreux rapports

Ils concernent diverses commissions soit dépendant de la SPV, soit où la SPV est représentée. Le texte de ces rapports a paru dans «Educateur» N° 13 de cette année.

5. L'audition de communications du CC

Elles avaient trait entre autres au problème des 4^e et 5^e années, à l'introduction accélérée de nouveaux programmes, aux expériences de travail à mi-temps et à l'état des travaux de la SPR relatifs à la syndicalisation.

6. L'information sur le texte intégral du communiqué du CC au sujet de la semaine de 5 jours

7. Le vote d'une résolution

Issue d'une assemblée de section, votée à la quasi unanimité des délégués présents, cette résolution invite le CC à veiller à ce que la semaine de 5 jours entre dans les faits à l'école, exige aussi du CC qu'il étudie si nécessaire d'autres démarches propres à satisfaire cette demande de la SPV.

ALLOCUTION DE M. JUNOD, CONSEILLER D'ÉTAT

M. Junod, d'entrée, met le problème de la semaine de 5 jours de côté, puisqu'il appartient au Grand Conseil de décider.

Par contre, il se plaît à relever l'expérience de la 4RN. Malgré la surcharge de travail pour les enseignants (introduction des nouveaux programmes), et ses défauts de jeunesse, la 4RN a eu plusieurs qualités:

- le plaisir des élèves à travailler
- les bienfaits d'un enseignement moins stéréotypé
- le bénéfice des après-midi d'appui
- l'esprit d'initiative toujours plus nécessaire pour les enseignants.

En résumé, le bilan est positif.

En ce qui concerne la réforme, un projet en 1980 sera présenté au Grand Conseil.

Dans les zones pilotes, une attention particulière est vouée à l'articulation 5 et 6 et des possibilités offertes par des cours à niveau, qui doivent permettre une observation-orientation des élèves dans 2 perspectives différentes: à Rolle par le passage à des cours d'aptitude en 7, 8, 9 et à Vevey en vue de la répartition dans les diversions pour les 3 années terminales. Au DIP, des contacts ont lieu sur le terrain pour faire le tour des problèmes pratiques posés par l'institution d'un éventuel cycle 5-6.

Parallèlement, 2 problèmes sont étudiés: celui des statuts des maîtres primaires et secondaires et de leur cahier des charges, et celui de la répartition des charges financières entre les communes et les cantons et les communes entre elles.

La commission Weith a eu de grosses difficultés à établir le cahier des charges. Un rapport va être déposé au mois de juin. Le Conseil d'Etat dialoguera avec les associations concernées avant la fin de cette année.

Dans le domaine de CIRCE III: hors de la Conférence des chefs de service, une volonté de continuer l'œuvre commencée il y a 10 ans, s'est faite sentir. Il faut relever que l'introduction partielle des nouveaux programmes s'est révélée positive et bénéfique. Cet effort serait resté vain sans la bonne volonté des enseignants.

Pour CIRCE III, moins d'enthousiasme semble-t-il. Il faut trouver une base commune acceptée par tous. L'effort se concentrera sur les maths et le français.

Ensuite le conseiller d'Etat souligna les responsabilités des enseignants et des autorités pour engager les négociations afin d'atteindre les objectifs prévus, et remercie les collègues de la part du gouvernement.

6. DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DU CC

Alain Künzi de la SPV, après avoir salué l'assemblée, rappelle que lors des dernières assemblées un doute s'est souvent fait sentir quant à l'efficacité de la SPV, ainsi qu'une éventuelle réticence de la part des nouveaux collègues à devenir sociétaire.

Après avoir effectué des recherches, il nous livre quelques conclusions non exhaustives à titre d'information:

- depuis 1974, l'effectif de la société s'est accru de 500 nouveaux membres actifs. Le nombre des associés a suivi une courbe analogue;
- au cours de ces 4 dernières années, la SPV a obtenu, malgré de grosses difficultés les résultats suivants:
 - a) un allègement des examens
 - b) une expérimentation du travail à mi-temps
 - c) un refus de la fiche de l'élève
 - d) un rapport d'inspecteur remis à l'enseignant
 - e) une généralisation des classes enfantines sur 2 ans
 - f) le report d'une année de l'entrée au collège
 - g) une nouvelle formation des enseignants.

et maintes solutions favorables à des problèmes plus spécifiques et personnels.

Un seul sujet nous a été refusé: la liberté de domicile.

Le bilan peut paraître positif, il l'est, mais nous ne devons pas nous arrêter en chemin. Un gros travail reste à faire.

1.00 Comité cantonal: adopté.

2.00 Assemblée des délégués: adopté.

3.00 Congrès d'automne

Remarque: le 6^e Congrès se fera à Château-d'Œx.

Thème: la découverte de la région.

Orateur: Jean Chevallaz (le 23 septembre).

Adopté.

4.00 Sections: adopté.

5.00 Associations professionnelles: adopté.

6.00 Comité de coordination: adopté.

7.00 Fédération: adopté.

Remarque: une révision des structures de la Fédération est envisagée. Un questionnaire doit parvenir aux sociétés affiliées pour permettre de mieux cerner la réalité voulue par l'ensemble des responsables.

8.00 DIP.

Remarque: le CC a rencontré 2 fois M. Basset pour débattre de recyclages, assurances, fournitures, de représentation. Une entrevue avec M. Bettex a permis de discuter d'entrée à l'université des enseignants primaires, de formation et de l'EN 80.

Adopté.

9.00 Enseignement spécialisé: adopté.

10.00 Résolutions.

Mardi 16 mai, le Grand Conseil débattit de la semaine de 5 jours. Isolée volontairement par le DIP par d'habiles consultations, la SPV a porté son effort sur l'information, puis sur la recherche d'appuis divers, ce qui a permis de mettre en évidence l'interprétation abusive de la position de la SVMS qui, si elle demande aussi une diminution du programme scolaire, est favorable à la semaine de 5 jours. Il semble que l'Association des parents d'élèves ne soit pas aussi défavorable à ce samedi matin. L'UCV et l'Association des commissions scolaires n'ont pas été consultées. Il faut relever que les élèves vaudois travaillent 5³/₄ heures de plus que la moyenne des élèves romands.

Intervention du collègue Perreaud

Notre collègue nous cite, dans une très longue description, le problème de l'école tessinoise. Le mois de juin dernier, le Grand Conseil tessinois a approuvé la semaine de 5 jours pour plusieurs raisons:

- harmoniser les congés des enfants avec ceux des parents et leur permettre ainsi d'organiser mieux des loisirs;
- avoir des périodes de repos plus longues pour l'enfant;
- mettre suffisamment de temps libre à disposition de l'enfant pour son développement social et culturel.

En contre-partie, le Grand Conseil a rallongé de 2 semaines la durée annuelle du travail (de 34¹/₂ semaines à 36¹/₂ semaines!).

Quelques conséquences

Plan social: Résolution du problème de l'occupation des élèves dont les parents travaillent le samedi matin.

Plan médico-psychologique: Sensibilisation nécessaire de l'opinion publique afin que cette occasion de «Rencontre prolongée» ne soit pas mal interprétée.

Plan scolaire: Récupération des heures du samedi matin.

Occupation d'infrastructures scolaires (salle de gyms, piscines...).

Redéfinition du temps scolaire annuel.

Nouveaux postes d'enseignants — problème financier.

Il rappelle également l'art. 111 de la loi qui dit que les membres du corps enseignant peuvent être convoqués le mercredi et pendant les vacances. C'est inadmissible. Il demande au CC d'intervenir énergiquement.

F. Perreaud a mis en garde la SPV, qu'aucune possibilité d'initiative populaire n'était possible du moment qu'il s'agit d'une modification du règlement et non de la loi.

Intervention de M. Rod

Si le Conseil d'Etat se propose de modifier la loi de 1908 et celle de 1960, il refuse l'introduction de la semaine de 5 jours. Il faut rappeler qu'une telle décision est de son ressort uniquement puisqu'il s'agit d'amender les règlements d'application.

Quelles en sont les raisons ?

Une remarque s'impose : la semaine de 5 jours entraîne immédiatement le congé du samedi matin. Or, la semaine de 5 jours n'implique pas forcément ce congé-là.

Il faut se failler de mettre en avant « le bien-être de l'enfant ». Le Conseil d'Etat utilise aussi cet argument-là. C'est pourquoi sa réaction, ses conclusions nous surprennent.

Actuellement, les repos hebdomadaires sont les suivants :

ME après-midi
SA après-midi
DI tout le jour
soit $\frac{2}{7}$ du temps total

Deux questions se posent :

- cela est-il suffisant ?
- la répartition du temps de repos est-elle judicieuse ?

On constate que l'enfant a donc 6 « dianes » obligatoires par semaine.

1) Etes-vous favorables à l'octroi d'une demi-journée de congé supplémentaire ?

- si oui, préférez-vous une matinée ou un après-midi ?
- précisez votre choix : quel matin ? quel après-midi ? indifférent ?

L'investigation entreprise par le CE est bien imparfaite. Il préfère les sondages partiels aux consultations générales. Il exploite abusivement des remarques, des observations personnelles, alors qu'il devrait s'en tenir à des questions fermées du type de celles proposées plus haut. Son intention est bien celle de ne rien changer. On est presque tenté de prendre la totalité de l'argumentation pour de la mauvaise foi et de la malhonnêteté intellectuelle.

Quelques exemples pour notre appréciation :

Le CE fonde son refus sur 4 arguments. Le 2^e est celui de la difficulté d'organiser les loisirs des enfants seuls le samedi matin. Mais l'enfant a trop de loisirs, de moments organisés et pas assez de temps libre ! Il est faux de dire que les parents veulent qu'on encadre leurs enfants !

Au point 4, le CE prétend que la semaine de 5 jours posera des problèmes, car l'étude n'a pas tenu compte des différentes conditions de vie (campagne et ville).

Pourquoi ne pas laisser là une autonomie communale en la matière ? L'argument est très fragile.

L'avis nuancé de l'APE n'est pas le reflet des parents.

Le message du CE ne convainc pas.

En conclusion, le collègue Rod pose la question suivante : « Pour quelles obscures raisons le CE refuse-t-il d'introduire la semaine de 5 jours ? » C'est certainement l'interrogation d'une grande majorité de citoyennes et citoyens du pays.

11.00 **Traitement** : adopté.

12.00 **Statut horaire**

Intervention du collègue Giroud

Le CC a été avare de son information. Serait-ce pour donner la priorité à l'efficacité, aux résultats, même à longue échéance quitte à éviter toute publicité intempestive, qui pourrait compromettre le succès ?

Il propose de lancer le débat dès aujourd'hui. Le Groupe Weith a mis 2 ans pour ses travaux. Le rapport reste secret, ce qui n'est pas étonnant, le Conseil d'Etat ne tient pas à consulter les associations qu'il considère comme trop progressistes. Ses propositions sont pour le secondaire, 25 heures avec 2 heures de battement en plus ou en moins et pour les primaires, 29 heures avec les mêmes 2 h. de battement.

Le paradoxe est à relever : d'un côté, la commission Weith soulève et reconnaît la surcharge de travail des enseignants et de l'autre, elle propose quasiment le statu-quo. Selon M. Weith, les associations ne seront plus consultées. Le collègue propose deux questions au CC.

— Qu'envisage-t-il comme riposte à ces propositions inacceptables ?

— Quels moyens allons-nous donner pour soutenir l'égalité des statuts horaires prônée à juste titre par notre association ?

Réponse : Le CC manque d'information. La SPV ne peut souscrire à ce battement + 2 h. — 2 h. Elle a été appuyée par le congrès dans ses demandes d'égalité de statut horaire.

13.00 **CREPS** : adopté.

14.00 **Réforme** : adopté.

15.00 **Vevey** : adopté.

16.00 **Rolle** : adopté.

17.00 **4 RN**

Intervention de Marie-Claude Gaudin

Les collègues 4 RN de la Haute-Broye s'inquiètent de l'étendue des programmes proposés. Selon la déclaration de M. Basset l'an passé, la 4 RN doit être une digne remplaçante de la 1^{re} collège. Cela signifie un sacrifice de 60 % des élèves au profit des doués.

Elle regrette que cette année expérimentale soit sanctionnée par un examen d'entrée au collège, de même type que les années précédentes. Toutes les branches sont subordonnées à l'entrée au collège, ce qui fausse l'optique de 4 RN.

Le DIP affirme que ces difficultés ne sont que passagères. Cet optimisme ne résoud nullement le surcroît de travail.

Les compromis ne sont plus de rigueur. C'est pourquoi la collègue demande au CC d'exiger auprès du DIP :

- une diminution de la matière à enseigner
- une réduction des effectifs
- des garanties pour que le cycle 5-6 ne présente pas les mêmes inconvénients.

De plus, elle et son groupe, soutiennent fermement les propositions faites par la commission 4 RN de la SPL.

Intervention de Weber (Lutry)

Notre collègue constate que cette année les examens d'entrée au collège ont permis une sélection plus grande. Les épreuves de cette année n'ont pas été diminuées.

Quelle est la position du CC et qu'a-t-il fait en ce qui concerne le programme de ces examens ?

Réponse du CC : le CC a été reçu par le groupe des responsables et sa position n'a pas été pour la diminution, mais pour la transformation.

Cet examen était plus facile que ceux des années précédentes pour qui connaît la 4 RN, mais plus difficile pour qui ne la connaît pas.

On désire augmenter les entrées pour garder l'effectif des maîtres. Le CC n'a pas à intervenir pour l'effectif des entrées au collège.

Point adopté.

18.00 **Formation des maîtres** : adopté.

19.00 **Crêt-Bérard** : adopté.

20.00 **SPR** : adopté.

21.00 **CIRCE**

Si CIRCE I cherche une meilleure application ou/et CIRCE II sa conclusion, CIRCE III est en train de vivre une phase critique. Des bonnes dispositions du départ, le rapport intermédiaire n'a retenu que des bribes. La SPR refuse ce rapport et a exigé sa parution avant la prochaine réunion des chefs de département.

22.00 **Conférence des chefs des services primaires romands**

Cette conférence s'est réunie 2 fois avec la SPR (introduction du français et SIPRI ont été les objets de discussion de ces 2 rencontres).

Adopté.

23.00 **Perfectionnement** : adopté.

24.00 **Orientation nouvelle** : adopté.

25.00 **Pénurie — Pléthore**

Le service primaire demandera la prolongation de l'année Jaunin. Il n'y aura aucun risque de chômage pour 1978-1979.

26.00 Autres problèmes

Pédagogie compensatoire : A la suite de la dernière AD, pour résoudre un éventuel différend, le CC a rencontré les membres de la dite commission afin de débattre des points abordés dans ce chapitre.

Après cette entrevue cordiale et positive, le CC peut affirmer que tout problème relationnel a été réglé à satisfaction mutuelle et que toute polémique sera évitée de la part de chacune des parties.

Intervention de Mme Paillard

Le comité des maîtresses enfantines et semi-enfantines regrette l'interprétation entièrement négative et ne peut s'associer à la prise de position du CC. Il estime ce rapport fort intéressant et apprécie la démarche logique d'une commission bien décidée à ne pas donner des conclusions hâtives avant d'avoir étudié les causes nécessitant une telle pédagogie. Il souhaite que la commission puisse continuer ses travaux sans aucune pression et propose à l'assemblée de lui faire confiance. Il demande au CC de modifier l'alinéa 26.10 comme suit : la commission chargée de cette étude n'a à ce jour étudié que les éventuelles causes des troubles nécessitant une telle pédagogie.

Réponse de A. Künzi

Il regrette la réaction de Mme Paillard, d'autant plus que nous avons trouvé un terrain d'entente avec la commission dans laquelle le comité des maîtresses enfantines est représentée.

regrette aussi de faire état de certaines tractations du comité des maîtresses enfantines avec les maîtresses d'application. Il pense que l'accord trouvé avec la commission «Pédagogie compensatoire» ne peut permettre d'autres modifications.

Le CC propose donc :

- 1) de soutenir l'action de la dite commission
- 2) de lui faire confiance
- 3) mais de n'accepter aucun changement.

Vote de l'amendement de M^{me} Paillard : la proposition de la collègue Paillard est acceptée. Le point 26.00 est adopté avec modification.

Conclusions

Intervention d'Henri Porchet

Le collègue Porchet cite l'article «conclusions». Il demande au président ce qu'il entend par cette déclaration qu'il associe au point 8.7.0 qui disait que le CC constate que les délégations sont plus fréquemment entendues qu'écoutes. Dans quelle mesure la SPV est-elle efficace ?

A. Künzi déclare qu'il a répondu à sa question au début du rapport (introduction) et que malheureusement le collègue n'était pas là.

Le collègue Porchet répond qu'il était là ; il déclare qu'il a trouvé l'introduction optimiste par rapport à la conclusion. Il demande qu'à l'avenir les interventions soient respectées. Il veut connaître le sens du mot «zombie». Le président répond que pour l'efficacité de la SPV l'introduction est suffisamment explicite, quant à la définition du mot «zombie»: «c'est un robot qui ne peut se déplacer tout seul».

Le rapport avec la modification du point 26.00 est adopté avec remerciements au CC pour la somme de travail accompli.

Henri Perrochon

Déclare qu'il va peut-être dire des choses désagréables mais sincères. C'est pour la dernière fois qu'il prend la parole. Il a de la peine à faire un témoignage pédagogique, du moment que tout semble remis en question. Il reste persuadé que la méthode ancienne n'était pas si mauvaise. Il encourage les collègues à garder la tête froide, à persévérer.

Le lendemain du Congrès 1977, H. Perrochon a écrit quelques impressions: il a senti une assemblée divisée, soucieuse uniquement de ses biens matériels; il constate que trop d'orateurs sont longs et ennuyeux et abusent de notre patience. Il déplore les attaques toujours plus nombreuses à l'égard de ceux qui œuvrent pour le métier: le CC, la SPR, le DIP, etc. Il trouve cela déplorable, car personne n'a de reconnaissance pour ceux qui se dévouent, personne n'a jamais pensé aux enfants. Si M. Basset n'avait pas parlé d'enfants, on aurait pu penser à un congrès d'infirmiers, de cuisiniers, etc.

Notre collègue rappelle la collecte qu'il organise pour les collègues atteints durement dans leur santé, et remercie l'assemblée.

7. CANDIDATURE AU CC

Monique Schafroth est réélue par acclamation pour 4 ans.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DES SECTIONS

Deux propositions sont parvenues dans les délais de la part des sections.

Aucune proposition individuelle n'est parvenue.

Proposition de la section de Lausanne

Résolution: les membres de la SPV réunis en congrès ordinaire de printemps le 13 mai 1978 demandent pour leurs collègues de 4 RN.

- a) l'introduction d'un cours complémentaire théorique et didactique apportant une vision globale et approfondie du français dans les délais les plus brefs.
- b) le maintien des après-midi d'appui hebdomadaires. Une séance sur deux sous la conduite d'un animateur, l'autre étant autonome.
- c) un effectif maximum de 20 élèves par classe, permettant ainsi un travail efficace.

Intervention de Roland Oesch

Quelques explications sur la genèse de cette résolution.

Le projet a été étudié par 68 collègues concernés. (110 avaient été convoqués, 13 s'étaient excusés.)

Il faut être conscient que ce projet représente bien les problèmes de la majorité des collègues (80% env.).

Il n'a jamais été question de remettre en cause la 4 N. Au contraire, les collègues sont enthousiastes devant ces nouveaux programmes. Il ne s'agit pas de revendications gratuites, mais d'exigences pour mener à bien ces programmes.

Intervention de M^{me} Mottier

Pour les collègues qui ont comme moi des 4^e et 5^e années, qu'en est-il de cette proposition, si elle est acceptée? Pense-t-on à l'accumulation des congés hebdomadaires et à la surcharge des programmes?

R. Oesch

Le point soulevé par la collègue touche la 4 N. Il suffit simplement de maintenir l'acquis. Il ne s'agit pas d'aggravation. Le collègue comprend cette intervention qui souligne l'incohérence de certains systèmes scolaires. On ne peut pas imposer un programme chargé et accorder des après-midi d'appui. Une étude d'allègement des programmes est nécessaire.

La proposition est adoptée.

Proposition de la section d'Aigle

Dans la future E.N. 80, les maîtres de pédagogie, méthodologie et didactique doivent avoir une expérience effective de l'enseignement primaire et les maîtres de psychologie une expérience effective de la psychologie scolaire.

Intervention: Christian Cornamusaz

Il souligne le danger de voir des maîtres de pédagogie, méthodologie et psychologie issus d'université.

Il est impensable de former des enseignants sans avoir jamais enseigné soi-même. Il est normal qu'une société comme la SPV pare, par avance, à un danger: celui de suivre une voie universitaire seulement.

Il est normal aussi qu'un enseignant ne soit pas formateur du jour au lendemain, mais l'université ne doit pas être la seule filière possible.

L'animation des cours pourrait être aussi une voie possible d'un complément de formation.

Il faut aussi veiller que E.N. 80 donne un brevet qui ouvre les portes de tous les compléments de formation, université comprise.

Michel Rod intervention

Il avait dénoncé il y a quelques années le danger de la main basse sur la pédagogie faite par la technocratie. Il semble aujourd'hui que le loup soit entré dans la bergerie. Les 4 N en font l'expérience.

Dans notre métier, il constate une prolifération de spécialistes depuis quelques années. Le danger est grand. On abreuve, par le haut, les collègues praticiens, de méthodes qui ne sont pas en rapport avec la difficulté quotidienne de leur métier.

Il recommande à l'assemblée d'appuyer vivement la proposition de la section d'Aigle.

La proposition est adoptée.

9. ÉLECTION STATUTAIRE DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Une démission: M^{me} Würzler Yvette (section de Nyon). Cette collègue est vivement remerciée pour son travail.

La section de Nyon propose pour lui succéder M^{lle} Jacqueline Schmid. Cette collègue est élue par acclamation.

Renouvellement: M^{me} Elsie Schmittler (Lausanne); M^{lle} Claudine Schafroth (Yverdon); M^{me} Madeleine Martin (Prilly); M. P.-A. Glauser, président.

Ces collègues sont réélus.

10. DIVERS

Intervention de M. Curlet

En rapport avec le point 25, une question: Qu'entend-on par «pas de chômage», si l'on pense à la difficulté qu'ont les collègues en année Jaunin à se faire nommer.

Le président: «Pas de chômage» signifie que tout breveté peut enseigner. Cela ne veut pas dire que tout est bien.

Il y a forte pléthore, dans la conception de la définition SPR à savoir: nombre d'enseignants titrés désirant enseigner et nombre de places à disposition.

Actuellement, un besoin de remplaçants énorme se fait sentir par le DIP. La SPV a demandé la nomination des remplaçants.

L'«essentiel» pour la SPV, c'est de fournir du travail aux anciennes «années Jaunin».

Intervention Sperrini

Notre collègue regrette que l'on ne se soit pas prononcé sur l'horaire d'été qui aura de graves conséquences sur le travail de nos élèves.

La séance est levée à 12 h. 30.

La secrétaire:
Claudine Bonzon-Schafroth.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

L'école des autres

Chers collègues,

Permettez-nous de vous faire part d'une préoccupation que partagent un certain nombre d'enseignants, et au sujet de laquelle nous aimerions vous demander votre soutien.

Comme nous pouvons le constater chaque jour, les situations que nous vivons, les problèmes que nous rencontrons, les choix que nous faisons dépassent en grande partie le seul cadre personnel et local, et nous renvoient à des contextes culturels, sociaux, politiques, économiques plus vastes et plus complexes, dont une partie des éléments, de plus, nous échappe souvent, en nous donnant un sentiment désastreux d'impuissance.

Devant ces considérations, mûries entre autre au cours de voyages qui nous ont fait «toucher du doigt» à la fois les liens inextricables qui unissent les hommes d'aujourd'hui et les fossés insupportables qui les séparent, nous nous sommes demandé comment nous, enseignants, nous pouvions réagir, et si nous avions quelque spécificité devant cette situation.

Que se passe-t-il ailleurs ?

Partis de la constatation que, presque partout, les collègues et les enfants rencontrés étaient curieux de savoir ce qui se passe ailleurs, désireux d'échanger des connaissances et des expériences, nous avons pensé que les écoles pourraient s'enrichir et s'aider mutuellement dans ce sens. Ce n'est certes pas nouveau: Freinet a conçu et organisé la «correspondance scolaire» bien avant aujourd'hui! Ce qui nous a semblé, par contre, pouvoir être entrepris chez nous

actuellement, c'est un certain nombre de tâches matérielles en vue de favoriser ces relations notamment avec les pays dits du tiers monde.

Des constatations très pragmatiques se sont en effet imposées à nous. La correspondance avec les pays extra-européens coûte cher, surtout si l'on veut échanger des paquets: c'est un obstacle réel à l'intensification des relations. Ensuite, il faut avoir des contacts avec le pays, des relais, des adresses, bref, une certaine organisation mettant en rapport les collègues qui le désirent. Enfin, la tâche est souvent trop lourde, et les bases fragiles lorsqu'elles reposent sur la bonne volonté d'une seule personne.

Correspondance avec le tiers monde

C'est pourquoi, nous avons pensé à étudier deux objectifs précis: entreprendre un certain nombre de démarches touchant à la gratuité, partielle ou totale, de la correspondance scolaire (demandée par ailleurs par le Mouvement Ecole et Paix); et rassembler les données qui permettraient peut-être d'envisager des «jumelages» d'écoles à écoles.

C'est pour ces deux entreprises que nous venons demander le soutien moral de la Société pédagogique genevoise. Nous croyons que beaucoup de collègues sont sensibilisés par les mêmes questions que nous, les articles parus dans l'«Educateur» de la part de collègues «en balade» semblent le démontrer. Et si nous pouvions, dans nos interventions, nous appuyer sur l'accord de notre association, ce serait pour nous une référence précieuse.

Nous serions aussi heureux de voir ce message publié dans le journal, chronique genevoise ou romande, afin que les collègues désireux de se joindre à nous, ou ceux qui pourraient nous faire profiter de leurs expériences et références, veuillent bien prendre contact.

Avec nos remerciements pour votre attention, nous vous prions, chers collègues, de recevoir nos très cordiales salutations.

Pour le groupe,
Liliane Palandeka.

Cotisations

Milles excuses à ceux qui ont reçu un rappel sans raison. Aux autres une invite insistante à régler leur dû qui se décompose comme suit:

«Educateur»	Fr. 28.—
SPR (et non Fr. 30.— comme indiqué sur les rappels verts)	Fr. 40.—
	Fr. 68.—
Solde SPG	Fr. 82.—
	Fr. 150.—

* * *

Cotisation simple	Fr. 150.—
Couple	Fr. 250.—
Couple dont un en congé	Fr. 230.—
Congé	Fr. 80.—



Congrès SPR: LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

Le condamné à mort se porte bien

Il avait été condamné à mort, le monstre. Condamné par contumace, le jugement ne pouvant être exécutoire, pour des raisons diverses et diversement compréhensibles. Cela dure depuis des décennies. Une fois l'an, l'horrible forfait est perpétré, à des milliers de reprises, mais simultanément! Oui, l'abominable monstre, tel un Fantomas omniprésent ce jour-là, tel une bande de Dalton qui seraient non pas quatre, mais des centaines de douzaines, gigantesque Hydre terriblement multicéphale, le monstre frappe en série, un jour par an... une nécatombe.

La condamnation à mort vient d'être suspendue. Indignation! Car, les victimes c'est intolérable, sont toujours des enfants. Pas d'importe lesquels. Chose curieuse, certains enfants, la majorité de toute évidence, n'ont jamais eu maille à partir avec l'Hippogriffe. La minorité des victimes, chose encore plus troublante, semble composée, d'année en année, des mêmes enfants. Frappé par le monstre une première fois,

souvent dès son plus jeune âge, le bambin serait en quelque sorte voué à subir l'attentat annuel, jusqu'au terme de sa scolarité!

Le délit, en fait, est moins horrible que curieux. Et il faut bien admettre que les innocentes victimes n'en sont pas traumatisées excessivement. Bien au contraire, elles semblent en général satisfaites. On dit même que les enfants qui n'ont jamais eu affaire à l'Hydre seraient bien désireux, dans certains cas, de la voir d'un peu plus près! On va jusqu'à prétendre (à tort sans doute) que les parents de certains enfants non touchés par le Croquemitaine estival souhaiteraient voir leurs rejetons figurer sur la liste sélective des victimes!

Mais alors, pourquoi cette condamnation à mort? Sans doute, parce que si le délit est finalement peu grave, il n'est évidemment pas normal que certains seulement, et toujours les mêmes, soient frappés. Mais ce n'est peut-être pas aussi simple, puisque le Conseil des Anciens n'a pas osé s'attaquer au problème. Il en a chargé

le Conseil des Sages qui, par 41 voix contre 39 vient de surseoir à la condamnation de l'Ogre. On dit aussi que l'Assemblée des chefs de villages, bien connue pour son attachement aux superstitions archaïques, ne désire pas indisposer la Bête, considérée comme magique et sacrée, en empêchant sa visite annuelle, prétexte à des cérémonies rituelles remontant à la nuit des temps.

On en est là. Le monstre va donc réapparaître, le premier dimanche de juillet, d'année en année, jusqu'au prochain jugement. En attendant, la Bête hideuse a modifié son procédé: elle travaille à la fois arbitrairement et méthodiquement. La méthode dans l'arbitraire, on aura tout vu! En effet, le monstre frappe désormais les enfants par ordre alphabétique, mais continue à en épargner les trois quarts, on ne sait pourquoi!

Décidément, il faut l'abattre.

José Jaecklé.

SEMAINE D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

26-31 mars 1979 à CONFIGNON (Genève), Ancienne Ecole, place de l'Eglise
ÉDUCATION ET CONNAISSANCE DE L'HOMME

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9.30 à 11.00	Musique (1) M ^{me} J. Spalinger « Les intervalles » Chant et Chorale			X		
Après-midi: cours artistiques (à choix)						
17.15 à 19.00	Musique (2) M ^{me} J. Spalinger « Dialogues instrumentaux »			Dessin de formes M. R. Hari		
17.15 à 19.00	Eurythmie (1) « Art du mouvement » M. Marc Ribeyre			Eurythmie (2) « Art du mouvement » M. Marc Ribeyre		
18.00 à 19.00	X			Expression par le geste et la parole M ^{lle} A. Monnier		
19.00 à 20.00				Repas sur place		
20.15	Conférences D ^r J. Berron					FORUM-CLÔTURE
	Constitution de l'homme et développement de l'enfant	Imagination et mémoire	Les sens et l'expérience du corps	Les « sens supérieurs » et la relation pédagogique	Volonté affective et intellect dans l'éducation de l'enfant	avec la participation des enseignants des Ecoles R. Steiner de Lausanne et de Berne

INSCRIPTION: Les 6 jours: conférences et cours artistiques de l'après-midi

3 cours de musique (1), matins 26-28 mars

Prière de s'inscrire pour les cours artistiques en précisant lesquels.

Les inscriptions sont à envoyer au plus tard jusqu'au 10 mars 1979 à:

l'Association de l'Ecole R. Steiner de Genève, 15, chemin des Ouches, 1203 Genève.

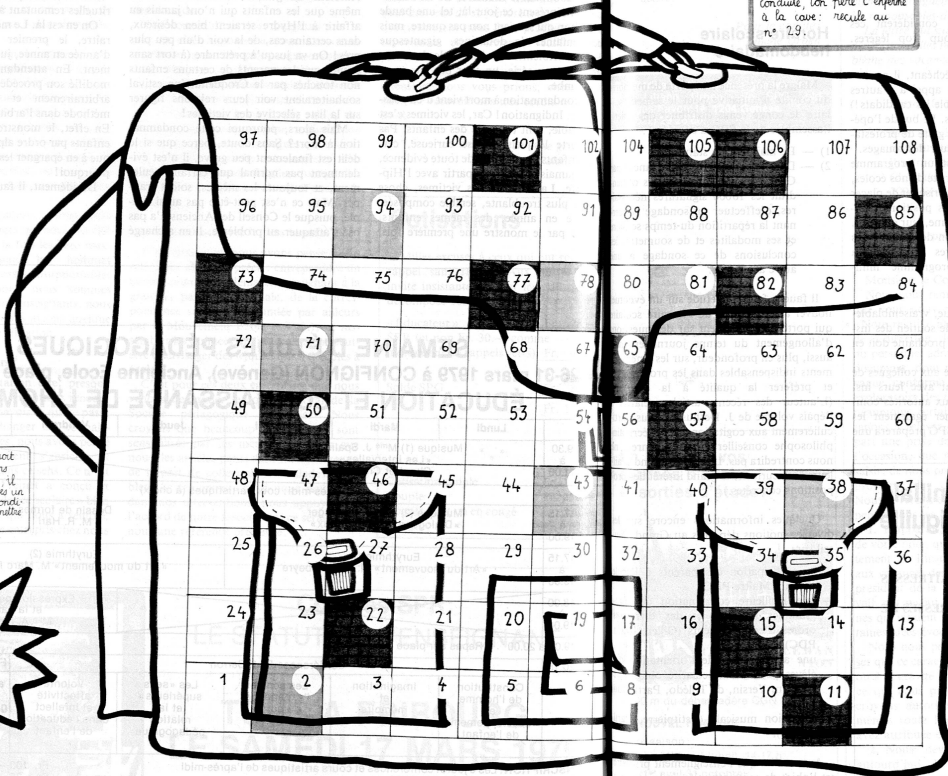
Paiement à la caisse le 26 mars. — Renseignements: tél. (022) 71 18 63.

Fr. 100.—. étud. Fr. 85.—

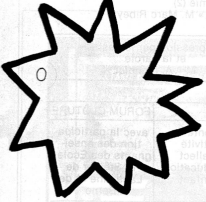
Fr. 35.—. étud. Fr. 25.—

JEU DES PRIX

(DÉDIÉ A L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES)



0 Pour avoir le droit de le lancer dans le ruisseau qui passe, il faut d'abord que tu passes un 6 ou un 5. Lorsque cette condition est remplie, tu peux mettre ton pied sur la case n° 1.



2 Toutes les années précédentes tu as obtenu un prix. Cette année aussi, tu as le prix, d'office. Passe directement au n° 107.

1 Le cours de français initiation n'a toujours pas commencé. Passe à l'école.

15 Lors de son passage, l'infirmière trouve des poux dans la chevelure. Laisse passer trois tours.

17 Lors d'une épreuve de saut, tu es pris en flagrant délit de tricherie. recule au n° 16.

Tu as dénoncé un élève qui jouait au ballon dans le préau: recule au n° 41.

42 Pour Noël tu apprends à ton maître, de la part de tes parents, une bouteille de Beaujolais: rejoins un coup.

78 Ton père t'a prêté une bicyclette et tu obtiens un prix. Elle n'est plus le même: recule au n° 96.

106 Ton père et ta mère se disputent de plus en plus souvent. Ils se disputent. Tu es très affecté: recule au n° 30.

43 Pour Noël, tu offres à ton maître, de la part de tes parents, une bouteille de cognac: rejoins trois coups.

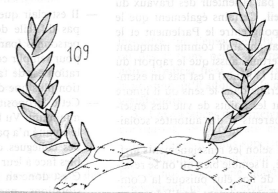
50 Des étudiants de la FAPC te font passer des tests et tu manques une importante leçon sur le c.o.d.: recule au n° 74.

81 Tu effaces chaque jour le tableau noir: avance au n° 83.

46 En raison d'une mauvaise note de conduite, ton père t'empêche de la case: recule au n° 29.

57 L'élève de ta troupe fait un mauvais élève et le maître. Tu es placé seul au fond de la classe: recule au n° 47.

82 Tu n'as pas de diplôme de la faculté de Médecine: recule au n° 62.



65 Tu critiques la maison de la grammaire: recule au n° 32.

85 Tu as fait des copies de quiz sur ton livre d'arithmétique: recule au n° 76.

71 Tu transmets à ton maître la liste de tous les élèves qui ont chahuté durant son absence pour recyclage: avance au n° 80.

94 Tu as 10 "gros fards" de suite au combat des mots: passe au n° 98.

73 Chaque jour tu prends 30 minutes de leçons en faisant la vaisselle des maîtres: recule au n° 61.

101 Ta maman entre en clinique pour accoucher, personne ne te fait reculer: les docteurs: recule au n° 75.

77 Tu laisses tomber la gomme: recule au n° 68.

105 Tu as un peu cassé une table en faisant du football dans le préau: recule au n° 33.

Jangier Pou

Assemblée générale du 12 février 1979

Affluence record lundi 12 février dans cette chère vieille aula d'Uni I qui a fait peau neuve.

Une dizaine d'admissions et 2 démissions. Cote à ce jour: la SPG compte 1381 membres.

Prix

Il est certain que les membres de la SPG sont excédés par la lenteur des travaux du Grand Conseil. Certains également que le jeu de ping-pong entre le Parlement et le Conseil d'Etat apparaît comme manquant de sérieux. Certains aussi que le rapport du Conseil d'Etat (3 lignes) n'est pas un exemple de démocratie dans le sens où il ignore complètement les points de vue des enseignants, des parents et des autorités scolaires.

Cependant selon les renseignements arrivés au comité, il semble bien qu'on se ressaisisse du côté de nos élus puisque la Commission de l'Enseignement de l'Education du Grand Conseil va reprendre incessamment l'étude du projet de loi Longet-Cristin sur la suppression des prix. Nous nous en réjouissons et espérons qu'il passera devant le Grand Conseil de manière à avoir des effets encore sur la fin de l'année scolaire présente. Nous savons par ailleurs que de nombreux députés sont désireux de mettre un terme à cette trop longue polémique sur un sujet à qui on a fait beaucoup trop d'honneurs. Il y a bien d'autres préoccupations dans l'enseignement primaire!

Les membres de la SPG ont tenu à exprimer massivement leur exaspération et ont décidé à une immense majorité de s'engager dans une **action anti-prix**. La forme de cette action sera au minimum de renoncer à remplir les « ex-libris » et les listes de prix et à ne remplir les feuilles de récapitulation que par ordre alphabétique.

Plusieurs enseignants considèrent ces mesures comme beaucoup trop légères. Deux remarques:

- Il est clair que, cas échéant, il ne sera pas difficile de faire appel à d'autres personnes (par exemple les candidats!) pour remplir ces listes. Le but de l'opération est de faire un geste de protestation plus que de bloquer des rouages.
- Cette proposition est un programme minimum. Vu la diversité de nos écoles, le comité n'a pas voulu risquer de placer des collègues dans des positions pénibles face à leur commune, leur quartier. C'est donc en fonction de chacune des situations particulières qu'il faudra « agrémenter » ce programme minimum.

A ce sujet précisons que, vraisemblablement, nous obtiendrons le soutien des inspecteurs. Leur assemblée prochaine doit en décider.

Le comité recommande aux collègues de demander, conjointement avec leurs inspecteurs, une entrevue aux autorités communales. Il faut informer également les parents. Le comité de la SPG préparera une

documentation à cet égard et l'enverra dans les écoles.

Enfin pour en terminer sur ce chapitre, répétons que la SPG dit:

- Oui à la fête, non aux prix — mais aussi:
- Non la suppression des prix n'est pas une étape préalable à la suppression des notes.

Horaire scolaire hebdomadaire

Malgré la présence à la porte de membre du comité d'initiative pour le samedi scolaire de congé venus distribuer des tracts l'assemblée de la SPG a décidé:

- 1) — De maintenir le statu quo,
- 2) — Dans le cas où l'initiative lancée par Genève Home Informations obtiendrait les 10000 signatures nécessaires, d'effectuer un sondage concernant la répartition du temps scolaire et ses modalités et de soumettre les conclusions de ce sondage à une autre assemblée.

Il faudra faire une étude sur un éventuel nouvel aménagement de l'horaire scolaire qui porte non seulement sur des questions d'allongement du temps journalier mais aussi, plus en profondeur, sur les aménagements indispensables dans les programmes et préférer la qualité à la quantité. (L'auteur des récents articles relatifs à l'épais volume de J. Deshusses, plus particulièrement aux cogitations de cet écrivain philosophe conseiller en tous genres, ne nous contredira pas. Le comité attend d'ailleurs avec curiosité et grand intérêt des propositions concrètes.)

Quelques informations encore sur les diverses motions déposées au Grand Conseil sur:

- la participation des parents à l'école (Braun, Maître PDC),
- une meilleure coordination des programmes scolaires et des différents ordres d'enseignements (Gillet, Braun PDC),
- une amélioration de l'orientation des élèves pendant la scolarité obligatoire (Martin, Yersin, de Tolédo, Parti radical),
- éducation musicale (Petitpierre, Parti radical).

Autant dire que l'enseignement primaire est l'objet de soins attentifs de la part des députés. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents points.

Assemblée sympathique, public responsable, ton courtois. C'est à peu près en ce

Enseignement de l'économie familiale Enseignement des travaux à l'aiguille

La SPR organise dans ces domaines deux forums:

- **MERCREDI 28 FÉVRIER 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES D'ÉCONOMIE FAMILIALE,**
- **MERCREDI 7 MARS 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE,**

à l'Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

Objectifs:

- un contact utile entre les représentants des différents cantons,
- une définition de thèmes d'études ultérieures,
- des actions communes éventuelles au niveau romand ou suisse.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale.

termes qu'un collègue enseignant français de passage à Genève s'exprimait à propos de notre réunion du 12 février à laquelle il avait eu la curiosité d'assister. Venant de quelqu'un qui est rompu aux assemblées de toutes sortes, dans tous les coins d'un grand pays, à l'intérieur d'un syndicat qui connaît le système des tendances, c'est un compliment que nous retournons à nos membres en les remerciant de leur participation active.

Pour le comité:
Liliane Urben

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél: (022) 29 26 60.

NEUCHÂTEL

Les vacances des enseignants menacées

Nos collègues prendront connaissance ici de l'importante communication adressée en leur nom par le président du SAE-SPN au chef du Département de l'instruction publique au sujet de la menace qui pèse sur les vacances du corps enseignant. L'ensemble du problème est longuement examiné dans ce document qui témoigne de l'attention portée par les responsables de notre syndicat à cette inquiétante question.

La lettre qui suit constitue une réponse à une note adressée par le DIP aux associations professionnelles pour leur préciser, assez vaguement d'ailleurs, sa position au sujet du problème des vacances des enseignants.

Buttes, le 12 février 1979

Monsieur François Jeanneret,
chef du Département de
l'instruction publique,
Château,
2001 Neuchâtel

Concerne: le problème des vacances des enseignants

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vous remercions des informations que vous nous communiquez dans votre «Note relative aux vacances des membres de la direction, du personnel enseignant et du personnel administratif des écoles.» Ce document, dont nous relevons le caractère vague, conforme d'ailleurs à l'état encore exploratoire des travaux en cours, contient néanmoins certaines indications que nous tenons à relever et qui appellent de notre part une prise de position. Il nous donne l'occasion, que nous sommes heureux de saisir, de nous prononcer sur l'ensemble du problème des vacances des enseignants. Nous le ferons en tentant de clarifier notre pensée sous les points suivants :

1. Il apparaît, au travers des points 1 et 2 de votre note, que les remarques du Département de l'instruction publique relatives aux vacances des enseignants présentées au président de la Commission mixte de travail, ont revêtu le caractère de notes internes qui visaient à exprimer seulement «certaines idées évoquées ou étudiées».

Nous nous permettons pourtant de penser que ce caractère n'enlève rien au sérieux ou à la gravité des idées émises au sujet de ce qui nous préoccupe ici, et nous nous croyons autorisés à leur accorder nous-mêmes toute l'importance que vous leur avez attribuée en les soulevant.

2. Nous devons donc tenir compte aujourd'hui du nouveau problème que pose le Département de l'instruction publique neuchâtelois à son corps enseignant. Au stade actuel des discussions au sein de la commission chargée de l'étude d'un statut des fonctionnaires et de l'élaboration d'une

loi-cadre sur l'enseignement, au moment où des options peuvent être déjà prises, **notre syndicat tient à vous faire connaître la position qu'il adopte en la matière et qu'il maintiendra.**

3. Les vacances des enseignants, nous le constatons, ont toujours été l'objet des commentaires les plus superficiels de l'opinion publique, sans n'avoir jamais constitué, à nos yeux, une question digne de préoccupations ou d'étude, tant qu'elles étaient évoquées ou brocardées par des personnes dont on suspecte à juste titre la connaissance de ce sujet ou même la bonne foi. **Mais ces mêmes vacances posent un problème que nous ne saurions ignorer et qui est susceptible de placer le corps enseignant dans une situation difficile au sein de la société, dès le moment où le Département de l'instruction publique lui-même les remet en cause d'une manière ou d'une autre.** C'est pourquoi cette attitude, déterminée ou interrogative, de votre autorité, qui dispose des informations les meilleures sur les conditions de travail des enseignants, leur semble si difficilement compréhensible ou acceptable. **Nous ressentons particulièrement l'amertume qu'elle provoque parmi les instituteurs et les institutrices les plus fidèles à l'école** qui, assez âgée pour avoir connu des années difficiles au début de leur carrière, des salaires plus que modestes, les bousculades des mutations pédagogiques, termineraient leur carrière sous le signe de vacances tronquées, dans le sentiment, que nous révèle l'un d'entre eux, d'être traités avec une certaine désinvolture, d'«avoir beaucoup donné à l'école et d'en avoir peu reçu».

4. La défense, que nous voulons assumer, du temps réservé jusqu'ici aux vacances des enseignants, nous conduit à plaider une cause dans des conditions défavorables puisque nous sommes chargés de **convaincre les personnalités du monde de l'école que nous pensions trouver, à propos de cette question, non pas en face de nous, mais avec nous.**

Nous avons pourtant l'avantage d'apporter au dossier constitué à ce propos des éléments nouveaux dans la mesure où

Un but pour vos courses d'école et sorties d'étude:



à 300 m du débarcadère CGN

► NOUVEL HORAIRE

Entre-saison:

après-midi (sauf lundi), 14-17 h.

Été (1^{er} avril-31 octobre):

chaque jour, 9-12 h. et 14-18 h.

Collections et expositions temporaires

ils émanent des praticiens de notre profession. On voudra bien leur reconnaître l'honnêteté d'intervenir dans le débat non pour sauvegarder des avantages personnels, mais des conditions de travail satisfaisantes. Nous ne doutons pas que le Département de l'instruction publique, que nous savons soucieux de **la qualité de l'école et des moyens de la revaloriser**, sera sensible **au facteur essentiel de cette qualité et de cette revalorisation, qui n'est autre que le personnel enseignant.**

La question qui nous préoccupe nous contraint à considérer le personnel engagé dans nos écoles hors d'un contexte administratif, comme des hommes et des femmes sujets à une fatigue et à des défaillances physiques et psychiques, dont ils sont seuls capables de témoigner. Les propos désobligeants ou ridicules répandus sur le compte des enseignants provient à quel point l'opinion publique ignore **la fatigue qu'endurent journellement les maîtres et les institutrices des degrés primaire et secondaire, comme les professeurs du gymnase et de l'Université.** Des études récentes, auxquelles nous nous référerons encore au besoin, comme notre expérience d'ailleurs, sont garantes de nos affirmations. Qui contesterait aujourd'hui **que l'évolution des mœurs et du caractère des élèves de nos écoles n'ait pas contribué à augmenter cette fatigue ?**

On voit mal comment le problème des vacances des enseignants puisse être examiné sans que ne soient analysées **les raisons qui ont motivé, durant si longtemps, l'attribution de tel nombre de semaines de vacances aux enseignants et les autres raisons qui ne justifieraient plus aujourd'hui la même durée.** Si cette étude devait révéler que la seule norme qui a permis de fixer la durée des vacances des enseignants était **la longueur de celles des élèves,** nous nous empresserions de démontrer qu'il est temps de se référer **à une autre norme qui, elle aussi, ne justifiera pas moins une telle durée de vacances.** C'est exactement le but de notre intervention. Car il serait assez inquiétant, à notre sens, de mettre en vacances le personnel scolaire sous le seul prétexte que, les élèves n'étant plus en classe, on n'a pas de travail à confier aux maîtres. Il serait, en effet, toujours possible un jour — qui semble venu —, lorsque les circonstances ont changé, d'abréger la durée des vacances des enseignants sous le prétexte inverse qu'on aurait, cette fois, beaucoup de travail à leur fournir.

Aussi voudrions-nous être en mesure de lire, sans y déceler la moindre menace contre la durée des vacances des enseignants, des textes officiels, tel le rapport sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes, proclamant que la durée des vacances des maîtres et des élèves ainsi que leur temps de travail, ne sont pas forcément les mêmes. **Nous serons sans crainte lorsqu'il sera admis que la durée des vacances du person-**

nel enseignant ne dépend pas de circonstances administratives changeantes, mais d'une nécessité reconnue en fonction des exigences de la santé de la personne et de l'accomplissement de la profession.

Nous venons de nous référer, pour soutenir notre thèse, à la fatigue des enseignants. Il faut préciser maintenant **les besoins élémentaires des personnes que leur profession oblige — ou condamne — à ne jamais être devant leurs élèves des gens fatigués.** C'est évidemment songer à leur accorder un temps de vacances leur permettant de se recréer, de se renouveler, de se rendre aptes, par une remise en état physique et intellectuelle, par un enrichissement de leur culture personnelle, par la préparation de certains cours en vue de leur enseignement futur.

Ces besoins, sans cesse évoqués à l'appui de l'institution de l'année dite sabbatique, sont bel et bien **reconnus au sein de la catégorie des maîtres de l'enseignement secondaire supérieur et de l'Université.** Nous proclamons que toute ségrégation établie entre les diverses catégories de maîtres, sur le plan de leur travail, des conditions de sa préparation et de leur fatigue, est une fiction. Par conséquent, **les besoins des uns sont analogues à ceux des autres: s'ils sont réels et déterminent telle qualité de vacances pour ces derniers, ils sont réels et déterminent une qualité de vacances analogue pour les premiers.**

5. Le point 7 de la note du Département de l'instruction publique nous apprend que **«les associations professionnelles d'enseignants elles-mêmes déclarent que les enseignants sont loin de jouir de 12 à 13 semaines de vacances»** en raison de leurs obligations relatives à leur préparation à long terme ou à leur formation professionnelle.

Cette déclaration imputée aux associations professionnelles est importante en raison des conclusions qu'on en pourrait tirer. Elle nous incite d'abord à vous demander de bien vouloir nous indiquer votre source de référence.

Cette remarque nous amène ensuite à penser que, présentée sous cette forme, elle ne signifie pas, comme on voudrait l'imaginer, qu'il ne reste plus à l'Etat qu'à légaliser en temps officiel de travail ce temps de vacances que les enseignants consacrent à leurs travaux scolaires. Il est plausible que les auteurs de cette déclaration, dans leur désir de le souligner aux yeux du public si incompréhensif à leur égard, aient voulu révéler le caractère studieux que revêt une part de leurs vacances?

Nous sommes très heureux d'être conduits par votre note elle-même à **spécifier que ce travail effectué, en effet, durant les vacances des enseignants, pour l'école et pour compléter leur formation professionnelle, est certainement l'un des éléments de ces vacances.** Ce serait dénaturer le sens de ces dernières que de l'en supprimer. Cette

part de vacances réservée à l'étude menée librement sous la propre responsabilité de l'enseignant, est significative du caractère de la personne et de la dignité d'un membre du corps enseignant. **Elle entre dans les loisirs de l'instituteur comme dans ceux du professeur.** L'un et l'autre, auxquels nous attribuons un rôle dans notre société, se révéleront dignes de leur mission non seulement par la qualité du travail qui leur est confié, mais aussi **par celle de leurs vacances.**

6. Nous ne développerons pas ici les arguments avancés dans notre lettre au président de la Commission mixte chargée de l'étude d'un statut des fonctionnaires, dont nous avons fait tenir copie à votre département. Nous avons voulu mettre la commission précitée en garde contre **les conséquences désastreuses,** dont ne sont malheureusement pas toujours conscients tous les fonctionnaires, entraînées par quelque atteinte à la durée des vacances des enseignants.

Il n'est toutefois pas inutile de souligner qu'une telle mesure, à laquelle le reproche essentiel à faire est de dénaturer le caractère des vacances en cause, ne saurait s'inscrire, de plus, **dans l'évolution sociale actuelle, qui marque une nette tendance à un allongement du temps de repos des ouvriers. Elle est donc antisociale.** Nous redirons aussi notre certitude, teintée d'inquiétude, d'assister, si elle était prise, de la part des pédagogues qui ont manifesté tant de bonne volonté à participer à des cours de perfectionnement et de recyclage, à supporter les difficultés causées par l'édification de l'école romande, **à des réactions et autres protestations qui mettraient en péril de tels cours et perturberaient le fonctionnement et l'atmosphère de l'école elle-même.** De ce point de vue, la mesure incriminée serait **antipédagogique.**

Nous ne connaissons pas **les motifs que nos autorités auraient l'intention d'invoquer pour justifier cette proposition.** On a cité, au point 6 de votre note, ces «tâches inhérentes à l'exercice de la profession d'enseignant» et ces «travaux indispensables au déroulement normal des activités scolaires» qui devraient être exécutés assez tôt pour permettre aux élèves de commencer leurs études au moment fixé.

Ces allusions peu précises nous suggèrent qu'il existe à l'époque où s'effectuent les opérations administratives de rentrée scolaire, une situation qui ne satisfait point votre département. Pour notre part, nous risquons l'idée **qu'il serait facile à votre autorité de régler ces questions de détail et de faire régner l'ordre en tous les recoins de la maison sans qu'il soit nécessaire de toucher au régime des vacances que nous considérons précisément comme l'un des piliers de cette maison.**

S'il ne restait que **les cours de perfectionnement ou de recyclage** qui puissent fournir de sérieux motifs de changement dans la

structure actuelle des vacances, nous devrions vous faire remarquer qu'on utiliserait ces cours auxquels notre corps enseignant a apporté sa caution et sa confiance pour en faire une arme contre ses vacances. Nous ne saurions alors blâmer nos collègues du terme dont ils qualifieraient de tels motifs.

7. Il faut bien songer enfin aux enseignants qui, par leur passivité devant les projets qui sont élaborés, ne paraîtront que peu sensibles aux considérations du genre de celles que nous exprimons. Nous songeons à ceux qui, résignés, accepteront d'accomplir leur tâche dans des conditions plus pénibles qu'auparavant et avec cette tristesse qui envahit les besogneux sans espoir d'épanouissement. Nous pensons surtout à ceux qui, n'assumant jamais des responsabilités d'un métier qui devient trop

lourd, n'ont aucune raison d'en mesurer la fatigue et d'en ressentir les exigences et les besoins. Nous prétendons alors que notre école n'a point à assurer son avenir par l'engagement, faute de mieux, d'un personnel résigné ou d'un personnel au rabais.

La qualité du personnel qui nous est indispensable est liée à la valeur de son caractère, à la volonté qu'il manifeste pour faire reconnaître aussi bien la qualité de ses conditions de travail que celle de ses vacances. La question qui est posée ici par le biais du problème des vacances des enseignants constitue un élément capital du destin de l'école. En conclusion, nous estimons nous être livrés à une analyse assez consciencieuse du problème qui préoccupe et inquiète actuellement tout le corps enseignant neuchâtelois pour nous permettre de nous prononcer à son propos avec une fer-

meté qui nous paraît fondée et ne saurait vous sembler de mauvais aloi. Nous déclarons donc que notre syndicat ne pourrait accepter en aucun cas une diminution quelconque de la durée des vacances du corps enseignant et qu'il ne serait pas disposé à entrer en matière sur quelque proposition que ce soit présentée à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos remerciements pour l'intérêt que vous accorderez à cette longue communication, et l'expression de nos sentiments les plus distingués et respectueux.

Pour le SAE-SPN:
le président,

Gérald Bouquet

Enseignement de l'économie familiale Enseignement des travaux à l'aiguille

La SPR organise dans ces domaines deux forums :

- MERCREDI 28 FÉVRIER 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES D'ÉCONOMIE FAMILIALE,
- MERCREDI 7 MARS 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE,

à l'Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

Objectifs :

- un contact utile entre les représentants des différents cantons,
- une définition de thèmes d'études ultérieures,
- des actions communes éventuelles au niveau romand ou suisse.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale.

Participation

Pour qu'elle puisse s'établir, il faut au moins deux partenaires ! Pour qu'elle puisse se développer harmonieusement, il faudrait que tous deux disposent de structures sensiblement équivalentes.

Or que constate-t-on actuellement dans les rapports Etat-syndicat d'enseignants ?

D'un côté un dispositif dont l'effectif dépasse 150 personnes, cent cinquante fonctionnaires «à plein temps», très bien renseignés et certainement très compétents dans les divers services du DIP.

De l'autre, une équipe «d'entêtés», de convaincus, jonglant sur la corde raide : temps d'école — recyclages — formation continue — préparations — corrections — vie de famille (aussi...) ET temps consacré à l'association, temps pris entièrement sur les «loisirs», à l'échelle des structures de district et du canton, à un tiers environ sur temps d'école pour les délégués à l'échelon romand, voire helvétique. Dès que l'on sort



Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

des frontières nationales, ce sont les vacances qui sont emputées, les samedi-dimanche dès qu'on s'adresse à nos collègues germaniques, pour lesquels les déplacements sont assez longs et provoquent un «débordement» sur le dimanche...

Tout cela pour éclairer notre demande développée dans le numéro 4 de l'«Educatteur». Notre demande d'organigramme général (primaire, puis secondaire). Malgré toute notre bonne volonté, et tout en restant des amateurs ou des non-professionnels (syndicalement parlant!) (n'est-ce pas l'un des moyens de ne pas perdre contact avec les réalités de l'enseignement?) nous ne parvenons pas à «faire le tour» de tous les problèmes...

Si nos voisins français ont quelques défauts, au moins leur gouvernement, en connaissance de cause et en faisant un calcul intelligent participe financièrement à la gestion des syndicats d'enseignants (entre autres), permettant à ces derniers de «s'équiper» vraiment, de devenir, à la limite, des professionnels à plein temps, bien au courant de tous les mécanismes de l'Education nationale. Ces connaissances évitent assurément nombre de malentendus, de perte de temps, de cheveux coupés en quatre (comme le laissait entendre notre «chère» gazette de la rue Saint-Maurice à propos des «négociations» concernant les modalités d'application de l'égalité de traitements institutrices-instituteurs), d'argent dépensé et d'efforts mal coordonnés.

Car si parfois nous pouvons donner l'impression d'avoir la critique négative facile, ce n'est jamais consciemment que nous le faisons, ni en faisant preuve d'une mauvaise volonté infantile (ou Zurichoise!) mais bien en raison d'une information incomplètement digérée, par manque de temps, par manque de recul, de disponibilité. Car après tout, nous sommes AVANT TOUT des instituteurs et des institutrices. Nos interlocuteurs sont le plus souvent des enfants VIVANTS... Nous ne sommes pas paisiblement installés dans un bureau «climatisé», favorable à la réflexion longue et profonde, à la lecture attentive des organes de la presse syndicale — entre autres — car les rédacteurs des rubriques cantonales disposent certainement et paradoxalement de moins de temps pour rédiger leurs «articles» que d'autres en ont pour les «soupe-ser» mot après mot...

Une foule d'impératifs — dont le souci d'ACTUALITÉ — nous bousculent. Nous ne disposons pas d'un «gueloir» à la Flaubert et n'avons guère le temps de «bichonner» la forme... Nous sommes même certainement maladroitement ou imperméables (!) à l'occasion (ou plus souvent). Mais notre journal ne serait plus le reflet de la vie des enseignants s'il prenait l'apparence d'un hebdomadaire austère et «sérieux».

J.-P. Buri.

Saviez-vous que...

Que la récente adaptation de nos traitements ne risque pas de déséquilibrer le budget du ménage cantonal?

Non, chers collègues. Chers collègues qui, peut-être, avez palpé cet «acompte» (de même dimension qu'un tampon de chloroforme!) avec quelque appréhension, avec une certaine pudeur, un certain sentiment de culpabilité, chassez ces craintes...

1978 marque un record ABSOLU dans l'encaissement de l'impôt des personnes physiques de notre canton.

Notre Conseil d'Etat attend la crise de pied ferme et constitue fonds sur fonds, accumule des réserves pour des temps... pires.

Quasi tous les investissements sont amortis à la vitesse grand V.

Ces amortissements spectaculaires et méconnus (!) ont double effet: ils évitent d'augmenter la dette publique, la diminuent même (ce qui est bien) ils rendent plus aisé l'établissement de comptes déficitaires (ce qui est moins bien).

Car on ne peut qu'admirer avec quelle dextérité on fait dire à des chiffres ce qu'ils n'ont pas envie de dire.

Décidément cette récession a du bon: elle

permet de «justifier» des économies grandioses, de comprimer les dépenses, d'augmenter les amortissements TOUT en encaissant des recettes fiscales inespérées, grâce entre autres à la progression à froid dont plus personne ne parle depuis que l'inflation s'est stabilisée mais dont les effets sont moins ressentis, parce que remplacés par d'autres préoccupations, habilement suggérées d'ailleurs. Si bien qu'en pleine crise, la dette publique diminue, la Caisse de pension de l'Etat peut continuer d'alimenter en monnaie fraîche les comptes courants de l'Etat à des taux certainement favorables (!) et la situation financière de l'Etat n'a peut-être jamais été aussi saine et prospère. Meilleure en tout cas que pendant la période d'euphorie si souvent évoquée mais dont nous n'avons senti AUCUNE retombée puisque c'est justement pendant ces années roses que nous avons pris un retard tel sur nos collègues des autres cantons que nous ne voyons guère comment on procèdera pour combler ce fossé...

Conclusion: remplissez gaïement vos déclarations d'impôt pour 1979.

Le philosoptimiste de Marin.



(A la manière de Leiter)

Quelques chiffres

TITRES D'ENSEIGNEMENT DE NOS COLLÈGUES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Licence et certificat d'aptitude pédagogique

Etudes terminées	Etudes en cours
382	51

BESI (brevet d'enseignement secondaire inférieur)

Etudes terminées	Etudes en cours
114	4

Brevet spécial en langues vivantes

Etudes terminées	Etudes en cours
37	2

Autres brevets spéciaux

Etudes terminées	Etudes en cours
209	37

Certificats pédagogiques de l'Ecole normale cantonale (délivré par le Conseil d'Etat)

Etudes terminées	Etudes en cours
214	0

Cette récapitulation cantonale traduit la situation à fin décembre 1978.

FORMATION CONTINUE FACULTATIVE

Action 1979)

Nombre de bulletins d'inscriptions rentrés : (en 1978)	1061 (1014)
Enseignants ne prenant aucun cours	408 (434)
Enseignants souhaitant 1 ou 2 cours	443 (412)
Enseignants souhaitant plus de 2 cours	210 (168)
Total	1061 (1014)

Demi-journées de cours/personnes

Cours DIP	4943 (4214)
ACNMEP	12*
ASA	100
CEMEA	57
SNPP	198

* L'ACNMEP organise de nombreux autres cours en dehors du temps d'école qui n'entrent pas dans cette statistique.

Groupes de travail

GT - 1/79: orthographe en 3^e primaire (3 personnes)

GT - 2/79: histoire et photographie (9 personnes)

Les groupes 1978 poursuivent leurs travaux: instruments de musique, géographie en 4 P, AC Val-de-Ruz.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

JURA

SEJ

Pierre Ielmi et Paul Simon rentrent dans le rang

Le 23 janvier dernier, 350 membres du SEJ, réunis en assemblée générale, ont nommé au poste de président Marc-Alain Berberat, présenté par le Comité, et comme secrétaire permanent René Bilat, choisi parmi trois candidats. Ces deux collègues sont désormais à la tête du Syndicat des enseignants jurassiens, qui regroupe, avec ses 710 membres, l'immense majorité des maîtres et maîtresses de tous les secteurs de l'enseignement. A l'aube de l'histoire du nouveau canton, où tout sera peut-être à refaire, ils auront besoin de toute la cohésion des membres du syndicat. Ils ne pourront rien faire s'ils ne sentent auprès d'eux une force soutenue, des collègues dévoués et participant aux travaux des multiples comités et commissions. Tout au long des chroniques qui parsèmeront les numéros à venir de l'«Educateur», nous aurons l'occasion de rapporter sur leurs travaux. Nous savons déjà que les choix sont bons et que le SEJ, sous leur houlette, saura se faire entendre. Notre propos, aujourd'hui, est de rendre hommage à deux autres collègues, Pierre Ielmi et Paul Simon, qui rentrent dans le rang après avoir ouvert une large voie à ceux qui leur succèdent aujourd'hui.

Pierre Ielmi était un instituteur comme les autres lorsque, en 1970, la DIP décida que la partie francophone du canton de Berne prendrait le train de l'Ecole romande. Les 16 mois qui allaient d'avril à août de l'année suivante se feraient en deux années courtes, préconisait-elle au Grand Conseil. Les synodes des six districts avaient à donner leur avis pour la SEB. Pierre Ielmi, tout seul, prit la parole à chacun d'eux, démolit les arguments des représentants de la DIP, trouva leurs statistiques erronées, plaida pour une formation plus approfondie des jeunes maîtres qui sortiraient des écoles normales, défendit l'école contre l'emprise de l'industrie qui aurait trouvé son compte à deux années courtes. Sa croisade fut un succès. Invité à une séance de la Députation jurassienne, il convainquit tous les députés, mais aussi le directeur de la DIP, qui proposa en fin de compte au Parlement la solution Ielmi qui était devenue celle du corps enseignant jurassien.



Deux ans plus tard, Pierre Ielmi était plébiscité à la tête de la SPJ. Il y apporta aussitôt un style neuf, un esprit syndicaliste avant la lettre, une pensée incisive, un jugement critique, une vaste expérience, une culture étonnante, une intelligence jamais mise en défaut. Dans ce Jura qui allait se couper en deux, dans un comité qui représentait les deux tendances politiques, il sut se faire admettre par tous et ne céda jamais aux sollicitations qui auraient pu conduire à quelque chose d'irréparable. C'est en grande partie à cet homme lucide que l'on doit la continuité de relations excellentes entre la SEB et la SPJ qui allait donner le jour au Syndicat des enseignants du nouveau canton, qui allait permettre l'excellent esprit qui présida au partage des biens entre les deux parties.

1976 voyait la fin réglementaire du mandat de Pierre Ielmi à la SPJ. C'est encore lui qui fut choisi comme président du Comité provisoire du SEJ. Mis à part les quelque douze collègues qui firent partie de ce comité, personne ne peut imaginer la somme de travail sérieux qu'il y apporta. Exigeant pour les autres, exigeant pour lui-même, aux aguets de tout ce qui pouvait concerner l'Ecole dans ce canton à naître, prévenant par des actions efficaces ce qui aurait pu nuire au statut des enseignants, il fut, au cours des deux années qui viennent de s'écouler, le guide sûr de la corporation des enseignants, celui qui prépara les chemins de ses successeurs. Nous dirons en passant que la lettre des 166 collègues ajoutés, que nous avons publiée dans le N° 6 de l'«Educateur», a peiné de nombreux enseignants qui ont apprécié le travail de Pierre Ielmi. Non pas parce qu'elle exprimait une idée, qui peut être partagée ou non, mais

parce qu'elle s'en prenait, en des termes excessifs, à un homme qui laissa sa santé à les défendre. Il faut en effet savoir que, dans ce nouveau canton, nos salaires n'auraient jamais été maintenus à leur récent niveau sans Pierre Ielmi. C'est lui qui, connaissant les propositions qui seraient faites à l'Assemblée constituante, convoqua son comité un samedi entier, passa son dimanche à sa machine à écrire et à son téléphone, et réussit à convaincre une majorité de députés.

Voilà! Il m'en voudra de tout cet étalage, mais, je dois encore, malgré lui, ajouter qu'il fut, pendant 4 ans, un membre écouté du Comité central SPR, qu'il fut le représentant du Jura à CIRCE I, qu'il l'est encore à CIRCE II et à CIRCE III, qu'il est membre du Conseil de direction de l'IRD, qu'il est responsable de «Radio-Télévision éducative», qu'il présidera l'Association des maîtres primaires de la SEJ, tout ça parce qu'un jour, en 1970, il osa se battre pour une idée qu'il croyait juste...

Paul Simon s'en va aussi. Alors maître secondaire à Saignelégier, il devint en 1974 le secrétaire-adjoint de la SEB, avec comme fonction «accessoire» celle de secrétaire



SPJ. Avec Marcel Rychner d'abord, puis avec Moritz Baumberger, il aida à la mise sur pied de la Caisse de compensation des traitements qui succéderait à la Caisse de remplacement. Il collabora à la solution de nombreux problèmes nés en 1973 de l'application de la nouvelle Loi sur les traitements. Il participa à la réforme de la formation des enseignants primaires, au projet de cours semestriels et à l'étude de réduction du nombre de leçons supplémentaires. C'est lui qui représenta la partie française de la SEB dans le groupe de travail du «chômage des enseignants». Lorsque vint le moment des partages, il participa à tous les travaux qui mirent en place la SEJB et le SEJ, assistant à toutes les séances des comités, relatant leurs travaux, faisant la liaison avec la SPJ et la SEB, apprécié de tous par son efficacité et son dynamisme.

Paul Simon reprend un poste. Nous le remercions pour tout ce qu'il a accompli et nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche qu'il a... un instant abandonné.

A. Babey

113 années au service de l'école

Il est de coutume dans toute société humaine de se pencher sur l'activité de ceux qui s'en vont. Aujourd'hui, en marge du Comité général consacré à la dissolution officielle de la SPJ, il appartient au dernier président de notre vénérable association d'établir une sorte de bilan de ce que furent ses péripéties durant plus d'un siècle d'existence.

Avant 1865 déjà, les enseignants du Jura, les régents, comme on disait alors, avaient ressenti la nécessité de créer un lieu de rencontre pour aborder ensemble la discussion des problèmes relatifs à l'école et à leur profession. Ces premières réunions, comme celle qui se déroula à Undervelier en 1856 étaient informelles et libres, l'organisation n'en était régie par aucun statut. Elles avaient déjà le caractère d'une fête dans laquelle le chant occupait une place de choix.

C'est donc en 1865 que se constitua formellement la SPJ, à l'instigation, il importe de le souligner, du Comité directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande (l'actuelle SPR), en particulier grâce à l'influence du président romand qui n'était autre qu'Alexandre Daguët, pédagogue fribourgeois, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy de 1843 à 1848. Impulsion toute compréhensible de la part de la SPR si l'on songe qu'avant la création de l'association jurassienne, une centaine d'enseignants jurassiens, sur les 510 qu'elle comptait alors, participaient déjà à l'activité de l'association romande. Ceci explique aussi pourquoi la première dénomination de la SPJ fut:

Section jurassienne des instituteurs de la Suisse romande.

Si l'on en croit des archives parfois fragmentaires, c'est à Bellelay, à l'ombre de l'abbatiale, haut lieu de l'histoire jurassienne, que fut officiellement fondée cette nouvelle section de la SPR. Les premiers statuts, adoptés à Delémont en 1867, lors de la première «Réunion des instituteurs jurassiens» (c'est ainsi que l'on désignait les congrès ou assemblées générales), définissent ainsi les objectifs de la nouvelle société:

Comme la Société des instituteurs de la Suisse romande, dont elle fait partie, la Section jurassienne a pour but l'étude de la science pédagogique, le développement de nos institutions scolaires, l'émulation et les relations fraternelles des instituteurs du Jura.

La deuxième «Réunion des instituteurs jurassiens» eut lieu à Porrentruy, en septembre 1969 et, comme le relève les procès-verbaux du Comité central: «Grâce à la

coïncidence de l'assemblée avec l'exposition industrielle du district de Porrentruy et la fête de chant, ils purent jouir de tout ce qui avait été fait pour y attirer les amis des arts et ceux de l'instruction...»

Si l'on examine attentivement les premières archives de la SPJ, on constate avec satisfaction que contrairement à sa dénomination, la nouvelle association regroupa dès le départ instituteurs et institutrices. En effet, dans la séance du Comité général du 14 février 1875, et c'est le premier indice à ce sujet, «le président propose d'envoyer à tous les instituteurs et à toutes les institutrices du Jura bernois une circulaire par laquelle ils seront invités à faire partie de la Société pédagogique jurassienne et avisés de la cotisation annuelle de Fr. 1.—».

Sauf erreur, il fallut cependant attendre jusqu'en 1910 pour qu'une femme puisse participer aux travaux du Comité central.

32 congrès... 44 rapports...

La réunion générale (Congrès) du 25 septembre 1871, à Saint-Imier, la quatrième, fut une des premières occasions pour la jeune association de concrétiser ses intentions pédagogiques. Dans sa séance préparatoire du 2 juillet de la même année, le Comité général avait porté son choix sur les thèmes ci-après:

- I. La réunion des sexes dans les écoles primaires est-elle recommandable au point de vue pédagogique?
- II. La Section jurassienne des instituteurs veut-elle s'entendre avec la commission de rédaction du «Berner Schulblatt» en vue de doter le Jura d'un journal pédagogique répondant à ses besoins?
- III. Discussion d'un projet de règlement de la bibliothèque pédagogique des instituteurs et institutrices du Jura bernois.

Le délai de consultation des sections s'arrêtant au 31 août, il restait à peine un mois aux rapporteurs pour élaborer leurs conclusions et rédiger des projets de résolutions. Il intéressera peut-être nos lecteurs de prendre connaissance de l'avis de nos collègues de 1871, en ce qui concerne le thème de la coéducation; il appartient à M. l'inspecteur Mercerat de le formuler:

La réunion des sexes dans les écoles primaires est autorisée pédagogiquement, car:

1. Elle s'appuie sur le développement général de l'intelligence de l'enfant.

2. Le but que l'école populaire se propose est le même pour toute l'humanité.
3. La réunion des sexes exerce une influence salutaire sur l'école entière et contribue pour beaucoup au perfectionnement réciproque de chaque élève.
4. Elle est parfaitement justifiée par les nombreuses expériences que l'on a faites...

La seule objection fut présentée par le collègue Barth qui craignait notamment: « que si l'on fait partout des classes mixtes, on n'exclue presque entièrement à l'avantage des instituteurs, la plus belle partie du corps enseignant... ».

Il serait long et fastidieux de reprendre ici chacune des thèses de la SPJ. L'échantillon ci-dessus est suffisamment éloquent pour rappeler à chacun que la SPJ fut de tous temps un lieu privilégié de fermentation et d'éclosion des idées nouvelles en matières de pédagogie. A plusieurs reprises les rapporteurs des congrès se sont avérés de véritables précurseurs.

Si plusieurs revendications ont parfois dû attendre près d'un siècle pour trouver enfin leur réalisation, le troisième thème du Congrès de 1871 par exemple, d'autres eurent plus de chance auprès des autorités et purent se concrétiser dans de brefs délais.

Une revue complète des divers thèmes traités lors de ces réunions des enseignants jurassiens laisse transparaître une constance certaine de préoccupations majeures:

- Formation des maîtres.
- Structures de l'école obligatoire.
- Méthodes nouvelles.
- Le rôle de l'école en relation avec le monde du travail et de l'économie, orientation professionnelle.
- L'apprentissage de la langue française.

Enseignement de l'économie familiale Enseignement des travaux à l'aiguille

La SPR organise dans ces domaines deux forums:

- **MERCREDI 28 FÉVRIER 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES D'ÉCONOMIE FAMILIALE,**
- **MERCREDI 7 MARS 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE,**

à l'Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

Objectifs:

- un contact utile entre les représentants des différents cantons,
- une définition de thèmes d'études ultérieures,
- des actions communes éventuelles au niveau romand ou suisse.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

S'agissant de formation des instituteurs, le « Congrès » de 1875, après avoir entendu les partisans de la suppression des écoles normales proposer la formation dans les écoles cantonales auxquelles on aurait adjoint une section pédagogique, se contenta de proposer quelques améliorations telles que l'introduction d'une année d'externat après les deux premières années d'études ainsi que la suppression de l'école modèle à laquelle on préférait les écoles primaires de la localité. L'Assemblée générale extraordinaire de 1897 alla plus loin en pro-

posant la suppression totale de l'internat ainsi que le transfert de l'Ecole normale des instituteurs dans une autre localité du Jura. Les participants refusèrent cependant à une très grande majorité une proposition visant à contraindre tous les instituteurs à accomplir une quatrième année d'études à Berne. Après avoir accepté la voie de formation après les études gymnasiales lors du congrès de 1948, les enseignants jurassiens semblèrent se raviser partiellement, 4 années plus tard, en demandant que les études dans les écoles normales soient scindées plus nettement en une préparation générale et une préparation professionnelle d'une durée d'une année.



Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

LES STRUCTURES DE L'ÉCOLE

Très tôt, les enseignants primaires jurassiens ont ressenti le malaise causé par l'existence de deux écoles parallèles: l'École primaire et l'École secondaire. Le « Congrès » de 1875 se demande si l'école secondaire doit être parallèle à l'école primaire ou si, au contraire, elle doit la compléter. Considérant que l'école secondaire n'a d'autres fonctions que celle de préparer l'accès à l'École cantonale, l'assemblée rejette une proposition tendant à faciliter aux jeunes gens de la campagne l'entrée dans les écoles secondaires. Elle se limite à proposer que l'on rende l'entrée accessible aux enfants peu aisés en augmentant le nombre des places gratuites et en fournissant aux enfants pauvres des moyens d'enseignement. La réunion générale de 1897 se contente de célébrer les mérites de l'école primaire supérieure qui marque, à son avis, un des grands progrès de la loi sur l'instruction publique de 1894, en offrant notamment un enseignement plus étendu et plus varié qu'à l'école primaire et en provoquant indirectement une amélioration sensible du développement intellectuel et de la situation matérielle des maîtres appelés à la diriger.

Renonçant une fois de plus à s'en prendre aux véritables causes du malaise, les structures, le 27^e Congrès, en 1956, se borne à indiquer des mesures propres à débarrasser le passage de l'école primaire à l'école secondaire des nombreux heurts que suscite son caractère de compétition. Il invite les corps enseignants secondaire et primaire à coordonner leur action afin que toute préparation particulière, à l'aide de méthodes d'enseignement intensives puisse être supprimée et que les erreurs de jugement soient évitées.

En deux congrès successifs, 1968 et 1972, la SPJ prend enfin résolument position contre les clivages qui caractérisent l'École jurassienne et interdisent toute véritable démocratisation des études, liée à une authentique orientation scolaire. L'enseignement moyen, d'une durée de 4 ou 3 ans, devrait être accessible à chaque enfant, quelle que soit son origine sociale ou sa situation géographique et offrir à chacun

les mêmes possibilités de promotion à égalité d'aptitude. Ces propositions, émanant du Congrès de 1968, s'assortissent de données concrètes concernant les préalables à la réforme: Recherche pédagogique, perfectionnement du corps enseignant, examen de la situation dans les autres cantons et les autres pays. En 1972, sous le thème de «Changer l'école», illustré par le rapport quelquefois provoquant de sa Commission des structures, la SPJ s'en prend plus radicalement à l'organisation du système scolaire jurassien, ses carences et ses injustices. En 1972, c'est aussi l'arrivée chez nous de idées pédagogiques du mai 68 parisien. Les rapporteurs de «Changer l'école» sont remontés eux aussi aux sources idéologiques de la contestation estudiantine, mais ils vont plus loin en proposant une voie à suivre pour que l'école ne soit plus un instrument de conservation de structures sociales «périmées» mais un instrument de libération et d'épanouissement de la personne.

(à suivre)

Rédacteur de la rubrique jurassienne:

Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA ET JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

Regards sur l'année 1978

Les cours suivants furent organisés pour les divers niveaux de l'enseignement.

	Cours	Participants
Formation d'animateurs et expérimentation	20	300
Cours romands	2	29
Branches à option	7	88
Recyclage à caractère obligatoire	60	1156
Formation continue et recyclage à caractère facultatif	120	1732
Cours organisés à l'intention des directeurs d'école et présidents ou délégués de commission d'école	3	49
Session d'été	12	139
Groupes de travail	16	128
Pléthore des enseignants	13	202
Séminaires	2	40
Total	255	3763

Récapitulation

Cours organisés: 255 82,26% 3763 participants 91,36%
Cours non organisés: 55 17,74% 356 participants 8,64%

COMMENTAIRES ET CONSIDÉRATIONS

- Le centre a organisé des cours destinés à atténuer les conséquences provoquées par la pléthore des enseignants, soit:
 - deux cours d'une semaine chacun — mathématique, éducation physique — destinés aux enseignants primaires et secondaires de 6^e année;
 - un séminaire d'une semaine — l'évaluation du travail des personnes en formation — groupant les maîtres d'application et de stages;
 - une session d'une semaine consacrée à la formation d'animateurs en éducation musicale;
 - un cours d'une semaine — mathématique, éducation physique — réunissant les maîtres de classes spéciales;

- une session globale de 6 semaines — activités créatrices manuelles — et d'une durée de 2 1/2 jours pour chaque enseignant de 3^e année primaire et maîtresses d'ouvrages.

2. Le centre a publié:

- le document rédigé par la Commission consultative pour le perfectionnement du corps enseignant de la Suisse romande et du Tessin et intitulé «Le perfectionnement des enseignants romands et tessinois»;
- un index botanique;
- la traduction du rapport relatif à l'organisation de cours semestriels.

3. Le centre a étudié les principaux problèmes suivants:

- l'organisation de rencontres régulières entre les responsables du centre, l'Office de recherche et de planification pédagogiques et les autorités scolaires;
- l'organisation de rencontres régulières groupant les animateurs, responsables et directeurs de cours.

4. Les collaborateurs du centre se sont réunis à six reprises en une séance d'études d'un jour.

Les cours suivants ont figuré dans le programme des cours publié par le Centre suisse de perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS):

- 4 cours organisés en collaboration avec le CPS;
- 2 cours concernant l'ensemble des cantons romands;
- 13 cours placés sous l'égide du centre de Lucerne.

Le centre a bénéficié de la collaboration de nombreuses institutions et présente une unité d'action fondamentale dans les domaines de la recherche, documentation, expérimentation, perfectionnement et évaluation.

Communications importantes

PLÉTHORE DES ENSEIGNANTS

Dans le cadre des mesures destinées à atténuer les effets provoqués par la pléthore des enseignants, les cours blocs suivants à caractère obligatoire sont prévus (sur convocation particulière) N° 8.2.1 (4.9.15./4.9.17.) mathématique — éducation physique, enseignants de 7^e année, période fin février/début mars. Cours N° 1.3.2. — éducation musicale, formation d'animateurs.

COURS 1979

Que les retardataires envoient sans délai leurs inscriptions. Certaines places sont encore disponibles. Renseignez-vous au secrétariat du centre.

*Le directeur
W. Jeanneret*

Cours et manifestations du mois de mars 1979

1.15.1. **Education physique - Cours pour expert(e)s aux épreuves de fin de scolarité (IEP).** Le 24 mars à Malleray. 1.15.2. **Cours central pour animateurs des cours cantonaux (IEP).** Le 24 mars à Malleray. 4.0.1. **Enseignement biblique.** MM. R. Noirjean et J.-P. Luthi. Le 5 mars à Bienne. 4.0.2. Le 6 mars à St-Imier. 4.0.3. Le 12 mars à Reconvilier. *4.0.4. Le 13 mars à Courrendlin. *4.0.5. Le 19 mars à Delémont. *4.0.6. Le 20 mars à Porrentruy. 4.9.17. **Mathématique: information sur les programmes de 5^e et de 6^e (CIM).** Dès mars à Bienne. *4.9.18. Dès mars à Delémont. *5.37.2. **Dessin (ACBMOSJ).** M. Danilo Wyss. Dès le 10 mars à Delémont. 5.64.11. **Astronomie et physique spatiale** (cours organisé par le CPS et placé sous l'égide du centre). Groupe de travail Astronomie et Enseignement secondaire. Le 23 mars à Lausanne. 5.64.14. **Séminaire sur la méthodologie et la didactique de l'introduction de l'informatique dans l'enseignement secondaire** (cours organisé par le CPS et placé sous l'égide du centre). Groupe de coordination informatique. 12 au 16 mars à Yverdon. 5.70.1. (5.108.7.) **Problèmes pratiques concernant l'inadaptation et la délinquance des mineurs.** M^e M. Girardin, président du tribunal des mineurs, Moutier. Le 7 mars à Bienne. 5.70.2. **La jeunesse inadaptée.** M^e M. Girardin, président du tribunal des mineurs, Moutier. Le 9 mars à Tramelan. 5.81.3. **Poterie (débutants).** M^{me} H. Blandenier, Savagnier. Dès le 3 mars à Savagnier et/ou La Neuveville. 5.82. **La bande dessinée.** M. D. Leuba et P. Helle. 7, 14, 21 et 28 mars à St-Imier. 5.84.3. **Etude d'un continent (Amérique).** Sous-commission de géographie. Le 21 mars à Moutier. *5.87.1. **L'adolescent face à son avenir professionnel.** MM. G. Nussbaumer, M. Girardin et L.-P. Poirier. Dès le 28 mars à Delémont.

5.101.1. **Préhistoire.** M. J.-C. Bouvier, Porrentruy. Dès mars à Moutier. *5.102.13. **Basketball (AJEPS).** 10 et 17 mars à Delémont. 5.106.13. **Travaux pratiques de photographie.** M. J.-P. Berthoud, Bienne. Dès le 3 mars à Bienne. *5.106.15. **Photographie (débutants).** M. N. Carnal, Delémont. Dès le 7 mars à Delémont. *5.106.16. **Photographie (avancés).** M. N. Carnal, Delémont. Dès le 7 mars à Delémont. 5.107.2. **Rythmique Jacques Dalcroze.** M^{me} F. Lombard, professeur au Séminaire de rythmique Jacques Dalcroze du Conservatoire de Bienne. 4, 11 et 18 mars à Bienne. 5.107.4. **Guitare I (débutants).** M. A. Crevoisier, Boécourt. Dès le 12 mars à La Neuveville. 5.108.2. **Développement psychologique des diverses étapes de formation du caractère (enfant, adolescent, adulte).** D^r Van Harutyun. Dès le 6 mars à Tavannes. 5.108.12. **Les activités culturelles scolaires et extrascolaires.** Association jurassienne d'animation culturelle. 7 et 14 mars. *5.110.13. **Céramique.** M. Jo Brahier, Delémont. Dès le 17 mars à Delémont. 5.111.2. *5.111.3. **Gym - Jazz - Danse moderne.** M^{me} C. Burkhardt, Saignelégier. Dès février-mars à Tavannes et Delémont. 5.111.7. **Ornithologie régionale.** COJEP. Dès le 10 mars dans le vallon de St-Imier ou la vallée de Tavannes. 5.111.11. **Les batraciens du Jura.** MM. D. Chagnat, A. Saunier, P.-A. Rebetez. Dès le 14 mars. 5.123. **Echanges d'expériences.** M. L. Chevrollet. Dès le 7 mars à La Neuveville. 8.2.1. **Mathématique - Education physique (CIM + IEP).** Fin février - début mars à Bienne. *8.2.2. A Delémont.

*Les mesures appropriées à envisager dans le cadre de la procédure de séparation demeurent réservées.



Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT
TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979
à 14 h. 30, aula de l'Université

La pollution sonore

Dans la réalité du monde contemporain, surtout dans les pays industrialisés, le bruit est malheureusement presque omniprésent. Même si l'on accorde, avec raison, beaucoup d'importance à la pollution de l'air dans les villes, et même si la détérioration de la qualité des eaux est préoccupante, le bruit est l'une des pollutions modernes des plus maléfiques.

Le bruit

Ordinairement, nous sommes d'accord pour définir le bruit comme un son désagréable, partant non désiré. Cependant, cela implique la dimension psychologique du bruit et par conséquent, un son peut être perçu comme un bruit par une personne et senti comme un son agréable par une seconde personne. (Exemple: les différents genres de musique ou même encore, les moments de la journée — soirée ou nuit — où la musique, surtout celle du voisin, n'est pas toujours perçue comme un son agréable.) L'agacement causé par un bruit est proportionnel à l'intensité, ou plus précisément au logarithme de son intensité.

L'oreille humaine

Si l'oreille humaine semble avoir ses caprices lorsqu'il s'agit de trouver une échelle d'intensité sonore appropriée, sa sensibilité aux différentes fréquences présente aussi des caractéristiques assez spéciales. En effet, l'oreille est très peu sensible aux sons de basses fréquences, ce qui est heureux si l'on considère que, pour la majorité des bruits naturels (vent, tonnerre) et mécaniques (moteur à combustion interne, système de ventilation), les plus fortes intensités se rencontrent dans les basses fréquences. La sensibilité de l'organe de l'ouïe augmente avec la fréquence pour atteindre une zone de sensibilité maximale qui varie avec les sujets, mais qui se trouve ordinairement entre 1000 et 5000 hertz (ou cycles par seconde).

Bien qu'ayant toujours été présent, le bruit est devenu un fléau sérieux depuis les révolutions industrielle et urbaine. Cet état de fait est dû globalement à l'accroissement démographique et économique, surtout en milieu urbain, c'est-à-dire sur un territoire restreint.

Les principales sources du bruit pourraient se classer en deux groupes: les sources extérieures et les sources qui sont situées

dans les bâtiments. Dans le premier groupe on inclut la circulation motorisée, le rail, la circulation aérienne, l'industrie et les chantiers de construction. Dans le second groupe, en plus des lieux de travail et de loisir, il faut mentionner les grands ensembles résidentiels.

Avant de s'intéresser aux différentes façons de diminuer suffisamment ce genre de pollution, il serait très utile de s'arrêter attentivement aux divers effets du bruit. Ceux-ci pourraient être classés en quatre grandes catégories: les effets humains sociaux, économiques et politiques.

Effets humains

Les effets humains sont ceux qui concernent l'individu comme entité, mais non l'individu considéré dans un univers socio-économique. Ils peuvent se subdiviser en effets physiologiques et effets psychologiques.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES

Sur le plan physiologique, les effets peuvent être classés en deux groupes: les effets concernant directement l'organe de l'ouïe et les effets physiologiques non auditifs. Avec les effets du bruit sur l'ouïe, nous sommes en présence d'une des plus importantes conséquences de ce genre de pollution. L'exposition à un bruit intense pour une assez longue période de temps, disons plus d'une demi-heure, ou l'exposition à un bruit soudain, mais très puissant (une explosion ou un tir d'arme à feu) peut facilement, même très probablement, être la cause d'une surdité temporaire partielle. Dans certains cas où l'intensité du bruit aura été spécialement élevée ou la durée de l'exposition aura été supérieure à quelques heures, le sujet pourrait être victime d'une surdité permanente partielle. Lors d'une surdité partielle, le seuil de l'audition est relevé de quelques décibels. Comme son nom l'indique, la surdité temporaire disparaît après quelque temps. Il existe une relation mathématique connue entre le temps nécessaire pour le rétablissement normal de l'audition et la gravité de la surdité temporaire.

Ces genres de surdité causée par le bruit sont les plus susceptibles de se produire dans l'industrie où les niveaux sonores très élevés ne font pas exception, et surtout où le temps d'exposition peut être assez pro-

Enseignement de l'économie familiale Enseignement des travaux à l'aiguille

La SPR organise dans ces domaines deux forums:

- **MERCREDI 28 FÉVRIER 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES D'ÉCONOMIE FAMILIALE,**
- **MERCREDI 7 MARS 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE,**

à l'Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

Objectifs:

- un contact utile entre les représentants des différents cantons,
- une définition de thèmes d'études ultérieures,
- des actions communes éventuelles au niveau romand ou suisse.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale.

ongé, jusqu'à 40 heures et plus par semaine.

Dans les effets physiologiques du bruit, il y a aussi les effets non auditifs qui, bien que quantitativement beaucoup moins bien connus que les précédents, ont quand même leur importance qu'il ne faut pas négliger. Ici, on pense aux réactions somatiques telles que le phénomène de vasoconstriction, au stress, aux méfaits du bruit sur le sommeil — soit le réveil ou le passage d'un niveau de sommeil à un autre — et, finalement, à différents effets sur les sens dont, par exemple, la diminution de l'acuité visuelle. Cette énumération, si incomplète soit-elle, montre que les méfaits du bruit sur le plan physiologique sont quand même nombreux.

EFFETS PSYCHOLOGIQUES

En ce qui a trait aux effets psychologiques du bruit, ils sont ordinairement départagés en trois groupes.

En premier lieu, il y a la gêne globale qui concerne aucune activité d'une façon spécifique, mais qui représente un état général d'agacement dû à une ambiance sonore, au moins partiellement inacceptable. Cet état d'agacement est proportionnel au niveau sonore du bruit, bien qu'il varie avec la nature du bruit, le nombre des événements sonores, les caractéristiques temporelles du bruit — continu ou intermittent, soudain ou progressif — le moment de la journée et, finalement, l'humeur du sujet.

Le deuxième groupe des effets psychologiques comprend la gêne ou la nuisance à l'accomplissement de tâches ou d'actions spécifiques. Ici, on parle d'obstacle au repos et à la détente et de la nuisance dans la réalisation de tâches cérébrales ou

manuelles. Bien qu'il soit difficile de quantifier avec précision la corrélation entre l'ambiance sonore et la nuisance engendrée, certains chercheurs ont quand même réussi à établir des relations quantitatives qui se révèlent très utiles au niveau de l'application.

Le troisième et dernier groupe des effets psychologiques est l'obstacle à la compréhension du message sonore. Cet effet du bruit, auquel siérait mieux le terme «psychophysique» que simplement psychologique, est, heureusement, assez bien connu sur le plan quantitatif. Ainsi, pour une force de voix donnée et une distance connue entre les deux interlocuteurs, il est possible de savoir et ce, avec assez de précision, le niveau sonore du bruit à partir duquel la compréhension du discours deviendra pratiquement impossible.

Effets sociaux, économiques et politiques

Le bruit a aussi des effets sociaux assez importants. Qu'on songe à l'irritabilité causée, et par l'ambiance bruyante des milieux urbains, et par la difficulté des contacts humains due à l'incompréhension du message sonore.

Aux effets sociaux, il faut ajouter les conséquences économiques de la pollution sonore parmi lesquelles on range d'abord la diminution du rendement dans l'accomplissement de différentes tâches, surtout au niveau du travail. Ceci peut aussi bien venir de fatigue due à une nuit de sommeil pénible dans un environnement bruyant, que d'une capacité de compréhension réduite.

Effets politiques, le terme politique étant entendu dans son sens le plus large. La forme principale que revêt cette consé-

quence du bruit est le conflit latent ou extériorisé qui existe par le biais du bruit entre les responsables de pollution sonore et ceux qui ont à subir cet état de fait. Ces tensions bien que souvent très peu perceptibles au simple citoyen, sont réelles et importantes au point d'influencer sensiblement la vie socio-économique de grandes agglomérations urbaines.

Lucienne Kaeser

(Suite: Que fait-on pour réduire la pollution?)



INVITATION

A TOUS LES MEMBRES de la SPF

Jeudi 8 mars, 20 heures

Café du Jura, route du Jura 20, Fribourg

FORUM

en vue des interventions
au CONGRÈS du 17 mars

Prière de se munir du présent numéro de l'«Educateur».



Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.



Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

Concours de dessin Service de placements SPR

Durant les mois de juillet à octobre 1979 aura lieu au Japon une exposition de dessins d'enfants de tous les pays du monde (The 8th World Children's Art Exhibition). Le but de cette exposition est de promouvoir la compréhension entre les peuples. Les meilleurs travaux recevront un prix.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Enfants de 3 à 16 ans.
2. Sujet: libre.
3. Exécution: crayon, peinture à l'huile, peinture à l'eau, collage, gravure, etc.
4. Format: maximum 38 x 55 cm pour les peintures, pas de restriction pour les travaux manuels.
5. Les indications suivantes doivent figurer au verso du dessin, en **langue anglaise** et en **lettres capitales**:
 - a) Nom et prénom
 - b) Age et sexe
 - c) Adresse de l'école
 - d) Titre du dessin
 - e) Nationalité.
6. Les dessins et travaux ne seront pas restitués après l'exposition.

Les travaux sont à envoyer, jusqu'au **30 mars 1979**, à l'adresse suivante:

Commission nationale suisse pour
l'UNESCO
Département politique fédéral
3003 Berne

Pour une annonce
dans l'«**Educateur**»

une seule adresse:

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

COURS ET SÉJOURS EN ALLEMAGNE

Au printemps et en été, possibilités de séjours comme hôte payant, avec ou sans cours. Choix judicieux des familles d'accueil par organisation sérieuse. Possibilités dans diverses régions: Krefeld, Bonn, Stuttgart, Schleswig, Hollenstein, etc. Egalement séjours sportifs et activités culturelles.

Inscriptions et renseignements: Service de placement de la Société pédagogique romande, 1802 **Corseaux**.

Allemagne: Excellentes places au pair, disponibles de suite, ou en mai, ou en août, pour un an.

SÉJOUR À ZURICH

Famille d'ingénieur de Maennedorf (Zurich) offre accueil gratuit à étudiante ou

normalienne, pour quelques mois. Pas de travail domestique; devrait aider au devoirs de français de 3 garçons.

ACCUEIL DE JEUNES ÉTRANGERS

Chaque année, on nous demande des adresses de familles d'enseignants disposés à accueillir pour quelques semaines (éventuellement avec leçons) des jeunes désireux de se familiariser avec notre belle langue. Comme hôte payant naturellement, parfois avec possibilités d'échange.

Jeune Allemande, 18 ans, 6 ans de français, cherche famille cultivée pour la période du 21 juillet au 11 août 1979.

André Pulter,
Service de placements SPR,
1802 **Corseaux**

Enseignement de l'économie familiale Enseignement des travaux à l'aiguille

La SPR organise dans ces domaines deux forums:

- **MERCREDI 28 FÉVRIER 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES D'ÉCONOMIE FAMILIALE,**
- **MERCREDI 7 MARS 1979 À 17 HEURES POUR LES MAÎTRESSES DE TRAVAUX À L'AIGUILLE,**

à l'Hôtel de la Navigation, Ouchy, Lausanne.

Objectifs:

- un contact utile entre les représentants des différents cantons,
- une définition de thèmes d'études ultérieures,
- des actions communes éventuelles au niveau romand ou suisse.

Pour participer

Il suffit de s'inscrire auprès de sa section cantonale.

À L'OCCASION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT,
VISITEZ AVEC VOTRE CLASSE



SALON INTERNATIONAL
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
LAUSANNE
PALAIS DE BEAULIEU

24 MARS – 1er AVRIL 1979

ET PARTICIPEZ À L'OPÉRATION

UN ARBRE, UN ENFANT

Sous le patronage de l'Union internationale de protection de l'enfance, Kid 79 abritera une forêt de 20'000 arbustes, dont la vente (10.- pièce) donnera leur chance à des enfants malheureux du Sahel.

DÉCOUVREZ, AVEC VOS ÉLÈVES,

LES MULTIPLES FACETTES DE KID 79 :

éducation, les livres, (notamment la Bibliothèque internationale de la jeunesse, de Munich), les expositions, une dizaine de sports en démonstration, le modélisme, un théâtre de marionnettes italiennes, le studio de la Radio Suisse Romande, le jardin Jules Verne, la fromagerie et la boulangerie modèles, la prévention routière, la musique,

le zoo, la protection de la nature, le musée d'instruments anciens, tout l'équipement moderne, etc. etc.

KID 79: il y a tant à voir et tant à faire!

Projections quotidiennes des réalisations primées au Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse.

Faveurs accordées aux visites de classes et facilités de voyage par chemin de fer. ⇄

Lausanne
Palais de Beaulieu
Ouverture:
10 h. – 18 h. 30
Nocturnes
jusqu'à 22 h.
les 29 et 30 mars
Renseignements:
tél. 021 / 21 31 11

En même temps
que le
2^e salon des
vacances
1 seul billet
pour 2 salons

A louer ou à vendre

à **VUADENS (FR)**

(à 4 km de Bulle et de la N12)
pour tout de suite ou date à convenir

INSTITUT, MAISON DE REPOS OU DE VACANCES

équipé pour 15 à 20 personnes

- Situation dominante
- Vue magnifique



Pour tous renseignements:
RÉGIE DE FRIBOURG SA
Pérolles 5a, ☎ 037-22 55 18

DANSES FOLKLORIQUES INTERNATIONALES 1979

Deux stages de formation
Centre de congrès Fürigen/Stansstad/NW
I: 8-13 avril II: 16-21 avril 79

DANSES AMÉRICAINES

Mixers, Rounds, Contrasts et Squares
avec Caller Don Armstrong, Florida/USA
DANSES INTERNATIONALES avec B. + W. Chapuis
Inscriptions: Betli Chapuis, 3400 Burgdorf

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa
montreux

Conférence à ne pas manquer

ORIENTATION SCOLAIRE NEURO- PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT

par le Prof. Dr Pierre DEBRAY-RITZEN
Chef de clinique de l'Hôpital des enfants malades à Paris.
Auteur de « Lettre ouverte aux parents des petits écoliers ».

Genève: salle « Le Forum », av. Sainte-Clothilde 9,
JEUDI 8 MARS 1979, à 20 h. 30.

Lausanne: aula du Palais Rumine, place de la Riponne,
VENDREDI 9 MARS 1979, à 20 h. 30.

Billets à l'entrée dès 20 heures.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie
par l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue
de créer ou de parfaire votre future pension
de retraite.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie
par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H: couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation égale pour hommes et femmes: dès Fr. 42.— par mois.

Cat. B/C: indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG: indemnité en capital, pour frais de traitement **en cas d'hospitalisation en privé**;

Cat. HP: indemnité journalière **en cas d'hospitalisation en privé**, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID: indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Cat. TD: pour frais de traitements dentaires.

Agences pour chaque commune.

**Direction: rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. (021) 20 13 51**

Pour la vente à la clientèle privée auprès
d'entreprises (sociétés commerciales ou
usines) de cours de LANGUES sur cassettes,
nous cherchons

COLLABORATEURS OU COLLABORATRICES

cultivés et sérieux désireux de s'en charger en
tant qu'emploi complémentaire. Forte commis-
sion.

Offres à ASA s.à.r.l., service du Personnel,
ch. de Monribéau 1, 1005 Lausanne; envoi de
lettre de candidature avec photo récente et
indication du nombre d'heures approximatif
que le candidat mettra à disposition par
semaine. Il sera répondu à toutes les offres.
Discrétion assurée. S'abstenir de téléphoner
s.v.p.

CHALETs pour GROUPES 30-60 lits SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets:

ZINAL: ski, piscine **LES MARÉCOTTES:** ski, zoo
Sans pension: Fr. 6.—

Documentation: **HOME BELMONT**, 1923 Les Marécottes

ÉCOLE VINET - LAUSANNE

tél. 021 / 22 44 70

Collège secondaire, attentif à chaque élève

Raccord, sans examen, aux gymnases officiels

Gymnase de culture générale, d'accès possible,
conditionnellement, aux « prim.-sup. »

Chalet Jolimont à Champéry

80 lits - tout confort - tranquillité - téléphone - TV -
entièrement équipé

Se loue, par semaine, Fr. 2000.—, chauffage central,
eau chaude, électricité, utilisation de l'inventaire
compris.

Libre encore du 26 au 30 mars, du 2 au 6 avril, du 23 au
27 avril, du 30 avril au 4 mai, du 14 au 18 mai, du
28 mai au 1^{er} juin, du 11 au 15 juin et du 18 au 22 juin.

S'adresser à A. CURTI, 1817 Fontanivent, tél. (021) 61 32 93.